



ELECTIONS COMMUNALES 2006

Quatre matières

Six ans

Dix-neuf communes

*Le bilan des communes bruxelloises en mobilité,
logement, espaces publics et participation*



Inter-Environnement Bruxelles

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	5
1. LA MOBILITÉ : LES PLANS STATIONNENT!	7
Un tram qui serait plus qu'un transport	12
<i>par François Schuiten, Auteur de bandes dessinées</i>	
2. DES HABITATIONS PEU « COMMUNES »	16
Enrayer le mécanisme d'expulsion du logement	20
<i>par Gwenaël Breës, membre du Cinéma Nova et habitant d'une zone d'expropriation pour cause d'utilité publique</i>	
3. ESPACES ENCHANTÉS OU EN CHANTIERS	24
La stratégie du rond-point et la caméra de la place Morichar	28
<i>par Marco Schmitt, architecte et habitant sous surveillance vidéo</i>	
4. LA PARTICIPATION CITOYENNE OU LE MIROIR AUX ALOUETTES?	30
Les associations sont indispensables	34
<i>par Christine Kulakowski, Directrice du Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)</i>	
5. LE BUDGET RÉGIONAL OU COMMENT FINANCER UNE POLITIQUE « COMMUNE »	36
CONCLUSIONS GÉNÉRALES : COHÉRENCE DURABLE ES-TU LÀ?	40
ANNEXE : QUESTIONNAIRES À SOUMETTRE AUX BOURGMESTRES ET ÉCHEVINS COMPÉTENTS	42
1. Questionnaire mobilité	43
2. Questionnaire logement	45
3. Questionnaire espaces publics	46
4. Questionnaire participation	48



Avant-propos

Tous les six ans, Inter-Environnement Bruxelles met les communes bruxelloises sur la sellette pour dresser le bilan de leur législature. A l'occasion des élections communales de 2006, des comités d'habitants ont passé l'action des 19 communes au crible. Cette brochure, résultat de ce travail, présente les apports et les faiblesses des communes à l'amélioration du cadre de vie dans la région bruxelloise.

La Région et les communes ne marchent pas toujours dans la même direction et la Région semble parfois impuissante à donner le ton. Le PRD fixe un cadre non contraignant que certaines communes s'empressent d'oublier notamment en matière de mobilité et d'urbanisme. Les communes font parfois la sourde oreille à une Région qui n'assume pas toujours son rôle d'orientation et de définition des politiques urbaines.

Aux communes, le rôle de terrain et de proximité et à la Région, le rôle de définition des politiques d'encadrement et de contrôle de celles-ci. La Région peut activer deux méthodes pour inscrire les communes dans sa politique : la contractualisation et la subsidiation.

La mobilité reste la thématique qui mobilise le plus les élus locaux et les comités d'habitants. Si toutes les communes sont conscientes de son importance dans les prochaines années, certaines éprouvent des difficultés à passer de la parole aux actes. Plans de stationnement, zone 30 ou sens unique limité n'ont plus de secret pour les édiles... qui doivent s'atteler à transformer l'essai en réalisation dans toutes les communes au cours de la prochaine législature.

Le logement? Vous avez dit le logement? Et l'échevin de se demander quelles peuvent être les compétences communales en matière de logement. C'est « la » matière en friche dans les communes. Agence Immobilière Sociale, SISF et régie foncière : que faire de tous ces instruments? Les communes doivent se saisir de cet enjeu majeur et s'engager, via une contractualisation de leurs efforts avec la Région, à rénover et à bâtir du logement accessible à tous.

Les espaces publics sont bien mal considérés par nos échevins. Ils relèvent de compétences et d'attentions variées. *In fine*, les mandataires les remarquent quand ils sont sources de nuisances. Ils les voient trop peu éclairés, pas assez verts, sales. Ils remédient à la dégradation de leurs états. L'espace public peut-il dès lors devenir un lieu de dynamisation des rapports sociaux et de collaboration des différents acteurs publics? Construire une vision positive de l'espace public, tel est l'enjeu.

Le niveau communal est en première ligne pour développer et assurer les balises de la démocratie locale. Les initiatives novatrices côtoient l'inertie. L'information, point de départ de la participation, reste trop souvent inaccessible. Les communes ont pourtant tout à gagner en associant les citoyens à la naissance et la réalisation des projets publics.

Cette brochure se veut un outil au service de tous pour discuter, mettre en œuvre et évaluer la législature qui commence dans les dix-neuf communes de la Région. Inter-Environment Bruxelles vous en souhaite une lecture agréable et fructueuse.

ELECTIONS COMMUNALES 2006

Quatre matières Six ans Dix-neuf communes

*Le bilan des communes bruxelloises
en mobilité, logement,
espaces publics et participation*

INTRODUCTION

A l'approche des élections communales du 8 octobre 2006, Inter-Environnement Bruxelles s'est engagé dans une action originale d'évaluation des politiques communales. Cette évaluation poursuit comme objectif de mesurer la capacité des communes à s'inscrire dans le cadre régional et à développer des actions spécifiques. L'enquête prend en considération les attentes des habitants et l'aboutissement de certaines promesses.

L'attention d'IEB s'est portée sur quatre enjeux bruxellois identifiés soit pour leur caractère d'actualité : la mobilité et le logement ; soit pour la transversalité de leur impact : l'espace public et la participation citoyenne.

Notre enquête a aussi une dimension prospective pour pointer les attentes non satisfaites, les retards dans l'application de certains instruments, l'optimisation de dispositifs, l'utilisation de nouvelles ressources,... Elle permet aussi d'estimer le chemin à parcourir durant la législature 2006-2012. Notre étude suggère aux habitants d'observer certains domaines en début de législature pour établir leur propre évaluation six ans plus tard.

Un peu de méthode...

Pour disposer de l'écho des communes, IEB a envoyé aux bourgmestres et échevins concernés des dix-neuf communes bruxelloises un questionnaire, concret et précis (avec une large majorité de questions fermées) pour chacune de ces thématiques. Toutes ont répondu à l'appel même si certains échevins ont laissé des cases vides pour leur thématique. Les réponses ont une première fois été soumises à la critique des habitants. Sur la base de ce matériau, l'Assemblée Générale d'Inter-Environnement Bruxelles s'est réunie au mois de juin pour poser un second regard critique citoyen sur les réponses politiques. Les associations de quartier ont eu l'occasion de jouer le même jeu en remplissant les questionnaires, tout en se positionnant par rapport aux réponses des communes. Leurs avis et leurs commentaires ont également été enregistrés par le biais d'entretiens. Enfin, l'équipe d'IEB a complété son information par la consultation des sites web des communes, par ses archives de presse et par sa propre analyse des dossiers traités par la fédération.

Étalé sur six mois, ce travail a fait certes appel à des subjectivités et des visions de ville diverses, mais il est exhaustif, méthodique et entend s'approcher d'une réalité de terrain. Et à ce titre, il est un véritable regard de la vie à Bruxelles, ces six dernières années.



1. LA MOBILITÉ : LES PLANS STATIONNENT !

On ne cesse de le répéter, avec à la clé une vision apocalyptique de la ville, la congestion par l'automobile grignote chaque année l'espace des autres modes de déplacement. Que l'on se tourne vers les communes ou vers les habitants, la mobilité ne laisse plus personne indifférent. Mais du discours à la pratique, il y a un pas, parfois un fossé, que nos communes hésitent à franchir même si les tout frais émoulus Plans communaux de mobilité ont doté plusieurs d'entre elles d'un certain dynamisme en la matière.

Dans la cacophonie généralisée, nourrie par la priorité accordée à la voiture, les communes ont entendu le chant des sirènes de la régulation. Depuis une dizaine d'années de nouveaux dispositifs tentent de faire leur entrée sur le terrain communal. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé



Élément clé de la mobilité durable, la vitesse commerciale des transports en commun doit être améliorée notamment par la réduction de la congestion automobile, la création de sites propres et le contrôle du stationnement.

en 2002 de conclure des conventions de mobilité avec les communes pour les inciter à créer des outils de gestion de la mobilité locale. Avec pour objectif une gestion intégrée de la mobilité dans toute la région, une sérieuse impulsion financière a été proposée aux communes.

La mobilité est devenue une thématique à succès. La preuve en est que quasi toutes les communes sont désormais dotées de conseillers en mobilité et d'échevins affichant cette compétence.

Toutefois, certains échevins affichent cette compétence « *en bonus* » sans qu'elle soit réellement prioritaire. Seules trois communes manquent à l'appel (Ganshoren, Koekelberg et Uccle). L'intérêt des habitants se concrétise, lui, dans la multiplication des commissions consultatives abordant la mobilité tantôt sous un mode précis (telles les commissions « *vélo* » à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Ixelles et Schaerbeek) tantôt de façon plus générique (commission mobilité à Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Molenbeek et Woluwe-Saint-Lambert).



Les réaménagements de voirie prévus dans le cadre du contrat de quartier « square Delhaye » à Saint-Josse ont déchainé les passions...

Comment les communes planifient la mobilité

Sur papier, des progrès indéniables ont été accomplis dans cette matière désormais émaillée de nombreuses obligations définies au niveau régional. On pense par exemple aux zones 30 et aux SUL (sens unique limité). La commune reste toutefois un niveau privilégié de mise en œuvre d'une politique cohérente de déplacement.

Le **PCM** (Plan communal de mobilité) constitue, dans ce contexte, l'outil majeur pour définir les priorités d'une commune en matière de mobilité. Or seules quatre communes ont réussi à finaliser leur PCM (Anderlecht, Molenbeek, Saint-Josse et Watermael-Boitsfort) tandis que trois autres sont en voie de l'adopter (Evere, Jette et Uccle). Trois de ces communes (Anderlecht, Evere et Jette) ont

fait appel à Inter-Environnement Bruxelles pour impliquer les citoyens dans des opérations-pilotes de participation citoyenne^[1]. Mais dans le chef des autres communes, les innovations sont rares. Ainsi Woluwe-Saint-Pierre a bien mis à jour un plan de mobilité en 2002 (adopté sous la précédente législature), mais, les habitants ne s'y trompent pas, il ne s'agit pas d'un véritable PCM mais d'un plan sans vision, se contentant de mettre à plat ce qui existe. De manière globale, si les PCM peuvent devenir l'instrument par excellence de promotion d'une mobilité douce, force est de constater que les projets n'ont souvent rien de révolutionnaire, tiraillés qu'ils sont entre des intérêts divergents faisant la part belle à la volonté des commerçants. Ainsi le projet de PCM d'Uccle qui est en phase terminale semble poursuivre comme objectif premier la fluidification de la circulation tout en accroissant la capacité des parkings. Par contre, la commune n'a pas donné de suite à l'étude déposée par les associations uccloises.



Malgré l'opposition de riverains et de la commune d'Anderlecht, la STIB et la Région ont réussi à prolonger la ligne du tram 56.

Les zones 30

Une autre priorité de la Région rencontrant les désirs des habitants concerne la mise en place des **zones 30** permettant de retrouver la convivialité et la sécurisation des espaces publics. Les communes se sont toutes pliées, avec plus ou moins d'enthousiasme, à l'obligation fédérale d'instaurer des zones 30

aux abords des écoles. Toutefois, l'objectif, inscrit par la Région dans le Plan régional de développement (la mise de 70% des voiries communales en zone 30) est loin d'être atteint puisqu'on n'arrivait qu'à 17,9% des voiries au 31 décembre 2005.

Les championnes de la zone 30 sont les communes d'Etterbeek, Evere et Jette^[2]. Au contraire, Ixelles, Saint-Josse, Koekelberg et Forest sont lanternes rouges^[3].

Si légalement la zone 30 peut se limiter au placement de panneaux, certaines communes oublient parfois qu'elle nécessite pour des raisons de sécurité et d'opérabilité évidentes des aménagements réduisant physiquement la vitesse des véhicules. La taille des communes (Ville de Bruxelles, Uccle ou Anderlecht), la densité et l'aménagement du territoire sont autant d'obstacles auxquels peuvent se heurter les communes. Une réflexion doit en outre être menée en aval sur le report de cette circulation vers les grands axes adjacents. Dans la foulée, la zone confort prévue par la Ville de Bruxelles n'aura pas atteint l'objectif initial de la Ville (la couverture de l'entièreté du Pentagone) et n'aura pas attaqué le problème du trafic de transit. A regretter aussi l'absence de collaboration avec la Région pour le réaménagement des boulevards du centre.

[1] Ce projet soutenu par la Région a donné lieu à la brochure :

« La participation au service de la mobilité », IEB-BRAL, 2006.

[2] Qui atteignent un score supérieur à 40%.

[3] Elles atteignent un score inférieur à 3%.



Rue de Dinant :
Le plus grand parking
à ciel ouvert du
centre historique.

Les aménagements pour la mobilité douce

PCM, zones 30,... ces dispositifs sont des coups dans l'eau s'ils ne parviennent pas à amener peu à peu navetteurs et habitants à opter pour les modes alternatifs de déplacement. Or, pour favoriser la **mobilité douce** des aménagements appropriés sont nécessaires. Pendant longtemps la mobilité douce a eu la vie dure, mais aujourd'hui les aménagements de voiries en sa faveur (oreilles, trottoirs traversants, passages sécurisés, coussins berlinois) gagnent du terrain même si la mise en piétonnier reste le parent pauvre de cette évolution la majorité des communes boudant ce type d'aménagement laissé à leur entière initiative.

Autres points noirs, les chantiers qui laissent les piétons orphelins de tout passage sécurisé.

Au chapitre des bonnes initiatives, la commune d'Evere planche sur un **Réseau Piéton** sécurisé communal.

Après des maladies d'enfance, les aménagements liés à l'usage de **la petite reine** commencent aussi à se multiplier de-ci de-là même si tout cela se fait encore de façon souvent anarchique dans la grande tradition du morcellement des tracés cyclables. Depuis que les **SUL** (sens uniques limités) sont devenus obligatoires le 1^{er} juillet 2004 : quatorze communes^[4] se sont dites en pleine conformité avec cette injonction et trois avouent leur insuffisance (Berchem, Bruxelles et Molenbeek). Ici encore, l'approche de certaines communes est souvent minimaliste et se limite au placement de panneaux dont la visibilité et la lisibilité pour les automobilistes sont loin d'être suffisantes. Les **sas et les parkings vélos** sont en net progrès même si les communes de la seconde couronne se montrent nettement plus paresseuses. Les cyclistes n'y seraient-ils pas les bienvenus ?

Quant aux **personnes à mobilité réduite** (PMR), le tableau est mitigé. Dans la plupart des communes, les aménagements en vue d'améliorer l'accessibilité des bâtiments publics sont en cours. Les difficultés concernent surtout l'adaptation des anciennes bâtisses et des monuments classés. Affaire à suivre donc. On se réjouira, cela dit, de la multiplication des commissions consultatives relatives aux PMR (comme c'est le cas à Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Saint-Gilles et Schaerbeek).

La mobilité collective

Outre la mobilité douce, la mobilité collective est l'autre versant de la lutte contre l'« **autosolisme** ». Il s'agit notamment de redonner leur place aux **transports publics** en surface à travers un meilleur partage de l'espace public et des voiries. L'objectif de la Région est de mettre 90% des trams en site propre (contre 63% à l'heure actuelle) et 40% des bus en site protégé (contre

[4] Auderghem, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Modifiant la desserte du sud-est de la ville, la prolongation de la ligne de tram 94 a été acquise avec le consensus des usagers et des communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem.



9%). Or les communes ont, par leur attitude, souvent freiné la réalisation de nombreux projets de sites propres contre le vœu de comités d'habitants et de la Région. L'actuelle législature a encore connu un certain nombre d'échecs (rue du Bailli, chaussée de Charleroi, la prolongation de la ligne 56 à Anderlecht) mais derrière les réticences ou refus des communes se cachent aussi la résistance de riverains et de commerçants. Toujours est-il que les communes pourraient faire preuve d'un peu plus de volontarisme même si quatorze communes disent avoir appuyé la création de sites propres durant la législature^[5]. A titre d'exemple, le peu d'efforts réalisés par la commune de Berchem pourtant peu desservie en transports en commun.

Néanmoins, toutes les communes ont adopté au moins l'une des trois mesures suivantes : installation d'un dispositif de priorité aux feux, suppression d'emplacements de parkings sur la voirie en faveur du passage de transports publics, collaboration avec la STIB pour modifier ou prolonger des lignes (citons à cet égard la collaboration entre les communes de Jette et de Ganshoren).

Au rang des expériences et initiatives positives, la Ville de Bruxelles a installé un contresens bus

[5] Anderlecht, Auderghem, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Un tram qui serait plus qu'un transport



Bruxelles est une ville traversée. Par les trains, les avions, les voitures. Dans les années septante, on prévoyait même une autoroute jusqu'à la Grand-Place! Il faut pouvoir dire stop. A Paris, quand tu dois continuer ton chemin,

de la Gare du Nord à la Gare de Lyon, tu descends du train pour parcourir la ville. C'est une forme de respect. Pour le voyageur qui vient d'Amsterdam, nous ne sommes que des gares. Ce n'est pas anodin. On parle d'âme d'une ville, d'un cœur. Alors il faudra un jour mettre un filtre au robinet des voitures pour marquer le respect. Pour ne pas broyer ce cœur. Cela donnera aux habitants de Bruxelles la chance d'être privilégiés. Et la chance d'innover, d'être audacieux.

La chance de redonner une identité et des palpitations à Bruxelles.

Ainsi, le tram bruxellois appartient vraiment à la ville. Mais je déteste qu'on l'affuble d'une publicité. Le tram doit rester un signe, un lien, un liant. Une identité visuelle pour la ville. Le transformer en tram sandwich signifie réduire son rôle. Dévaloriser la ville.

Pourquoi ne pas plutôt penser un tram qui serait plus qu'un transport. Un tram où l'on

regarde un film, où l'on boit un café. Un tram qui ne fait pas que me déplacer en ville, mais qui me la fait découvrir aussi. On passe devant un patrimoine urbain? Son histoire s'affiche dans le tram. Un théâtre sur notre chemin? On apprend le passé du lieu. Le tram nous ferait réfléchir la ville. Les vitres afficheraient cette vie urbaine, changeraient suivant les lieux et les histoires. C'est une occasion de rencontrer la ville. Nous pourrions aussi imaginer leur rapport à la lumière, qu'ils soient colorés le soir, rassurants, sécurisants. Ce sont des chantiers passionnants.

Car que donne-t-on pour l'instant aux usagers? Un déplacement. Uniquement. Et un déplacement lent. Même avec les sites propres, il y a toujours un moment où les trams devront se mêler à la circulation. Et ils seront toujours ralentis. Par des arrêts, des obstacles, etc. Aussi, il faut valoriser cette lenteur. En faire l'éloge. Bruxelles ne doit pas bouger comme un TGV. Mais cela doit être du donnant-donnant. La vitesse contre un projet.

Le budget pour un tel projet? Ce n'est pas mon problème. Mon rôle est celui d'un utopiste. De rêver la cité. Et puis, quand une ville a un projet fort, pertinent, audacieux, elle crée une dynamique et se rentabilise vite. L'absence d'argent est l'alibi de la médiocrité et de la frilosité.

François Schuiten

Auteur de bandes dessinées



L'abribus-salon de la rue Malibran : une des installations du projet « Diagnostic marchant et dialoguant » que les habitants d'Ixelles ont réalisé lors de la Semaine de la Mobilité 2005.



et la commune de Watermael-Boitsfort a apporté son soutien à la prolongation de la ligne 94.

Un autre angle d'approche de la mobilité collective concerne les initiatives prises dans le cadre du **car-sharing** (système de voitures partagées Cambio) et la mise en place de **plans de déplacements d'entreprises**. Pratiquement toutes les communes disent œuvrer au soutien de ces

démarches. Mais est-ce suffisant ? Les **plans de déplacements scolaires**, bien qu'en dehors de tout cadre normatif, connaissent un succès grandissant : plus de la moitié des communes nous ont dit avoir pris des mesures pour inciter à l'adoption de tels plans^[6].

L'absence de gestion globale du stationnement

Quant à la politique de stationnement, elle reste un nœud gordien pour les communes. Alors que la transformation sauvage d'espaces verts, de pistes cyclables et de trottoirs en parking semble être toujours monnaie courante et que l'absence de gestion globale entraîne un report des problèmes de stationnement d'une commune à une autre, les communes souhaitent néanmoins préserver leurs prérogatives sur la gestion et surtout sur les recettes liées au contrôle du stationnement. Face à ce problème, Inter-Environnement s'est toujours prononcé contre la logique de l'accroissement du nombre de parking partant du principe que toute nouvelle infrastructure est utilisée et aspire un nombre toujours croissant de voitures jusqu'à eutrophisation de la ville.

Cela dit, les choses avancent. Dix communes ont adopté un **plan de stationnement**^[7] : ceux-ci, par des répartitions zonées, visent à favoriser le stationnement des résidents à proximité immédiate de leur domicile, à encourager la rotation des emplacements dans les zones commerciales, à dissuader et réduire l'offre de stationnement de longue durée, l'idée étant que, dans cet équilibre fragile, l'accessibilité commerciale ne prenne pas le dessus.

Enfin, les communes ont aussi l'occasion d'influer sur l'extension des parkings hors voirie en faisant valoir leurs exigences en matière de parkings dans le cadre des enquêtes publiques sur les constructions neuves. Elles disent toutes faire appliquer, en commission de concertation, la

[6] Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

[7] Auderghem, Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Molenbeek, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

circulaire 18^[8] qui définit le nombre d'emplacements de parkings autorisés en proportion de la surface de bureaux. Certaines communes, comme Ixelles, vont plus loin en encourageant à créer moins de places que ce qui est autorisé par la circulaire.

Autres mesures, les **cartes de riverain** qui deviennent le mode de gestion privilégié du parking de proximité résidentiel : toutes les communes les ont adoptées, quoique de façon très résiduelle à Saint-Gilles. Mais gare à l'«*incitant voiture*» lorsque les cartes sont gratuites et/ou attribuées

sans nombre limite par ménage (Uccle, Woluwe-Saint-Pierre). Par contre, Auderghem, Forest, Ganshoren et Ixelles ont eu le bon sens de limiter la mesure à une carte par ménage avec une astuce à Ixelles : la carte est valable pour deux plaques minéralogiques.

Parmi les systèmes pour gérer le stationnement en voirie : la création de zones réglementées. Encore faudrait-il oser viser l'objectif de diminution physique de l'offre en voirie !



Le contrôle reste insuffisant

Les mesures pour réglementer le stationnement sont une chose. Encore faut-il assurer le **contrôle** de leur application. Si l'introduction de l'amende

administrative est de nature à faciliter sa perception, les ressources humaines consacrées à ces contrôles restent insuffisantes. C'est pourquoi la plupart des communes ont augmenté le nombre d'agents assermentés pour pallier leur carence. La moitié d'entre elles ont introduit un système de perception immédiate des amendes^[9], d'autres ont décidé de recourir à la sous-traitance auprès de firmes privées. Si la commune d'Ixelles l'envisage, c'est déjà le cas à Berchem-Sainte-Agathe, à Woluwe-Saint-Lambert et à Saint-Josse. Toutefois cette «*privatisation de la répression*» n'est pas sans effet pervers car elle se focalise seulement sur le non-paiement en laissant la voie libre au parking sauvage sur le trottoir.

La prévention «*en situation*» par l'installation de potelets reste sans doute la mesure la plus simple à appliquer, pratiquement toutes les communes y ont recours. Toutefois cette solution présente divers inconvénients : elle encombre les trottoirs et fait de l'espace public un lieu de tension entre les usagers dont il faut canaliser le flux dans des couloirs délimités.

[8] Entre-temps la circulaire 18 a été annulée par le Conseil d'État. Son contenu est aujourd'hui intégré dans le titre VIII du Règlement régional d'urbanisme qui est entré en vigueur le 3 janvier 2007.

[9] Berchem-Saint-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Koekelberg, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Le transit des poids lourds

Le **poids lourd** reste également un encombrant sujet pour les communes à défaut d'un plan général de déplacement et d'un plan de transbordement aux entrées principales de la région.



L'une des causes du bruit routier: le démarrage en pente des poids lourds (ici au carrefour de l'avenue de la Couronne).

Elles peinent à gérer ces encombrants véhicules souvent peu adaptés à l'étroitesse de certaines voiries bruxelloises avec toute la nocivité dont ils sont porteurs (pollution, sécurité, occupation de l'espace,...). La plupart des communes ont néanmoins pris le taureau par les cornes soit en réglementant le transit des poids lourds, soit en fixant des zones réglementant ou interdisant le stationnement de poids lourds, Jette étant la dernière en date.

Conclusion

En bref, la mobilité reste, pour les communes, un enjeu urbain qui leur donnera encore du fil à retordre pendant les années à venir. Les réponses des communes confirment leur lenteur dans l'application des programmes obligatoires. Cependant les impulsions et injonctions données par la Région (PCM, Zones 30, etc.) sont essentielles dans ce domaine pour faire bouger les édiles locaux. A quand un cadre régional pour le stationnement en voirie qui guidera l'action communale en la matière? Il en va de même pour la circulation et le stationnement des poids lourds. La concertation avec les acteurs privés, notamment les commerçants, semble également indispensable pour débloquer certaines avancées au profit d'une mobilité durable.

En l'état, la commune de **Etterbeek**, malgré la non-finalisation de son PCM, se démarque par sa volonté d'attaquer le problème par tous les fronts. L'effort d'**Anderlecht** est méritoire au regard du passif accumulé sous la législature précédente. Quant au bonnet d'âne, il doit clairement être attribué à la commune de **Forest** qui, malgré l'existence d'un échevinat et d'un conseiller en mobilité, lambine sur presque tous les tableaux.



2. DES HABITATIONS PEU « COMMUNES »

Les carences du logement bruxellois ne sont plus à établir. Que ce soit en termes d'offre quantitative ou d'inadaptation de celle-ci aux revenus de la population, les insuffisances sont criantes. Souvent dans le giron de la Région, les politiques en matière de logements concernent aussi les communes. Via leurs régies foncières, les contrats de quartier, les mesures contre les immeubles abandonnés, l'insalubrité et les subventions de la Région, celles-ci disposent de moyens, certes limités, mais pouvant néanmoins infléchir certaines tendances. Fini la litanie du « *c'est pas moi, c'est l'autre* ». Toutefois, les communes tardent encore à exploiter leurs nouveaux outils et les tentations sont encore grandes de renflouer les caisses avec du bureau même si ce raisonnement est aujourd'hui obsolète.

La problématique du logement est certainement celle, dans le cadre de cette enquête, qui a suscité le plus de difficultés pour les répondants communaux^[10], pas tant qu'il y ait nécessairement des réticences ou un manque d'intérêt sur le sujet mais surtout en raison d'un sentiment d'impuissance qu'il serait temps de renverser. Deux communes ne nous ont d'ailleurs fourni aucune réponse sur le thème (Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre) et nombreuses sont celles qui ont émaillé le questionnaire de nombreux points d'interrogations.

Pourtant, à la lecture du Plan Logement, de nombreux leviers cités relèvent du pouvoir communal : l'acquisition pour les communes d'immeubles abandonnés et de terrains non bâtis en vue d'être affectés au logement ; la création de régies foncières au niveau local là où elles n'existent pas ; l'application progressive du Code du logement et de ses différents dispositifs (normes de salubrité, droit de gestion publique...); un meilleur contrôle du bâti par les pouvoirs locaux ; la vente forcée des immeubles abandonnés et le droit de réquisition ; la transformation de certains bureaux abandonnés en logement et l'occupation des logements vides situés au-dessus des commerces ; la lutte contre les marchands de sommeil. A peine une dizaine de communes sont dotées d'un échevinat du logement^[11] et parfois cette compétence est éclatée entre « *régies foncières* » et « *AIS* » (Agences immobilières sociales) ou autres compétences résiduelles, ce qui fournit une vision morcelée de la gestion du parc immobilier situé sur le territoire communal.

Cette difficulté à cerner le sujet vaut aussi pour les habitants. Le logement est sans doute moins directement visible que les espaces publics ou la mobilité, et moins directement vécu par les comités de quartier que la participation. Les informations dont ils disposent sur la politique du logement sont généralement parcellaires.

[10] Cet élément doit être pris en considération lors de la lecture de l'analyse. Les données fournies sont très parcellaires pour Bruxelles-Ville, Forest, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg et Saint-Josse.

[11] Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Forest, Ganshoren, Jette, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.



Il est de plus en plus difficile pour une grande partie des Bruxellois de trouver à se loger.

sous la législature au logement social. Effort méritoire quand on sait que cette commune était déjà honorablement pourvue de ce type de logements au regard de la moyenne régionale.

Les communes, par crainte de la densification, affectent rarement les intérieurs d'îlot au logement. Seules les communes de Bruxelles-Ville, Evere, Schaerbeek et Uccle ont affirmé avoir procédé à une telle affectation dans le cadre de PPAS. Il est vrai que la création de logements peut parfois nuire à la qualité de vie et au maintien d'espaces verts. Une possibilité parmi d'autres est de récupérer des terrains provenant de la démolition d'espaces économiques désaffectés.

Ainsi, à Saint-Gilles, dans l'ancien îlot Rodelle, l'espace occupé par les entrepôts est simultanément réaffecté à du logement, à de l'équipement collectif et à des plantations.

Le risque est aussi grand de voir les communes, démunies de ressources financières et de lignes de conduite, céder à l'avancée des bureaux et aux offres des promoteurs et grandes entreprises... Le méga-projet de Heron Plaza à Ixelles, contraire au PRAS en termes de surface de bureaux, en est un exemple. Le permis d'urbanisme vient fort heureusement d'être annulé par le Conseil d'État.

Plus personne ne croît pourtant aux vertus des chancres spéculatifs. L'Observatoire des Bureaux montre qu'en 2005 le marché s'est tassé et que la production de bureaux est la plus faible depuis

Les besoins en logement

Le nombre restreint d'observatoires communaux du logement constitue un autre indicateur de la difficulté à poser un regard global sur le sujet (un tel observatoire existe à Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Molenbeek^[12] et Uccle) ce qui se traduit par une pénurie des statistiques sur le nombre de logements créés, rénovés et sur la part prise par le logement social en leur sein. Les données éparses dont nous disposons mettent notamment en lumière qu'Anderlecht a affecté la totalité des logements publics créés et rénovés

[12] Créé sous l'impulsion du comité de quartier « La Rue ».

9 ans. La superficie de construction de bureaux neufs a chuté de 59% en un an. Dans plusieurs communes (Bruxelles-Ville, Ixelles, Jette, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert) on assiste à la réaffectation du résidentiel, temporairement transformé en bureaux, à du logement.

On peut constater des efforts pour réinsérer le logement dans la ville. Les gabarits sont revus à la baisse. Par exemple, la Commune de Schaerbeek a abrogé le «*PPAS Brusilia*» datant des années 60 et prévoyant plusieurs tours. Autre exemple, en pleine zone administrative, la Commune d'Ixelles a abrogé un PPAS autorisant des bureaux dans l'îlot occupé par Solvay pour y accorder la priorité au logement. La Ville de Bruxelles a également revu sa copie pour l'affectation d'un îlot boulevard Jacquain pourtant situé en pleine zone administrative en vue d'y construire 87 logements, mais c'est encore du haut de gamme.

Le logement social

Le **logement social** bat de l'aile^[13]: la création de logements est plus liée à la pression du marché privé^[14] qu'à l'action des pouvoirs publics, sans compter que les prix proposés au niveau des propriétés communales (notamment à Bruxelles-Ville, Saint-Gilles) flirtent avec les prix du marché privé en vue de cibler la *gentry*. A cela s'ajoute la dépendance du «*bon vouloir*» des communes à la pression de l'opinion publique qui enferme le logement social dans une forteresse de préjugés. Ainsi le contrat passé par la Région avec la commune de Molenbeek en vue de la création de logements pour familles nombreuses, au boulevard Mettewie, a subi de profonds remaniements au profit de petits appartements ciblant un public bien distinct. Même scénario à Ixelles où la commune tente de rattraper son retard dans l'offre en logements sociaux (seulement 4,3% du parc immobilier en 2000) mais se heurte aux réticences du voisinage, y compris de la commune voisine Watermael-Boitsfort, dans le cas du projet de logements sociaux envisagés à la chaussée de Boitsfort et à l'avenue de la Forêt.

Dispositifs et outils favorisant le logement

Les communes, on l'a dit, disposent de différents outils de maîtrise sur le logement. Le premier est sans doute la **régie foncière**. La majorité des communes disposent d'une telle structure^[15] et celles qui sont en reste, comme Molenbeek, en projettent la création. Toutes les régies ont augmenté leur patrimoine pendant cette législature, à l'exception de Koekelberg^[16]. On mettra en exergue la dynamique régie saint-gilloise disposant de 714 logements, tout en regrettant que les rénovations qu'elles effectuent soient rarement en faveur des familles nombreuses et le manque de transparence dans les critères d'attribution des logements subsidiés. La moitié des communes déclarent en outre avoir mis durant cette législature, des terrains à la disposition de la SLRB et des SIS^[17]. D'un autre côté, on sait que la Région regrette que seules quatre communes (Molenbeek, Jette, Uccle et Ixelles)

[13] A titre indicatif, il est utile de savoir que la moyenne de logements sociaux pour la Région bruxelloise est de 9,4% alors qu'elle est de 26% pour l'Union européenne.

[14] Voir le dynamisme affiché par le privé à Molenbeek où 2 221 logements privés ont vu le jour en l'espace de cinq ans.

[15] Anderlecht, Auderghem, Bruxelles-Ville, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort.

[16] Toutefois Koekelberg a amélioré le confort de 40% de son parc immobilier et a rénové 54 logements.

[17] Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Forest, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Josse, Schaerbeek et Uccle.



Le chancre de la rue des Vierges (12 ans d'inoccupation et d'infractions) est emblématique des limites des pouvoirs publics dans les rapports de force avec les spéculateurs.

[18] Les communes suivantes disposent d'une AIS sur leur territoire : Anderlecht, Bruxelles-Ville, Evere, Ganshoren, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert.

Une autre parade pour faire face à la pression et à la spéculation immobilière est d'user de la batterie de mesures visant à **lutter contre les immeubles abandonnés**. En 1998, un recensement avait permis d'établir un pourcentage de 2,5% d'immeubles à l'abandon dans la Région. Les communes les plus touchées étaient celles du centre, à savoir Bruxelles-Ville, Saint-Josse, Molenbeek, Schaerbeek et Saint-Gilles. Dans cette dernière où il n'y a pas d'inventaire communal des logements vides, une association répertorie 1100 logements abandonnés selon ses estimations et repérages. Les communes peinent à recenser ces immeubles et les taxes enrôlées sont rarement perçues. Par ailleurs, on compte dans le parc du Logis-Floréal 19% de logements vacants. Pour faire face aux difficultés de recensement, plusieurs communes ont passé des accords avec l'IBDE et Sibelga pour détecter les consommations anormalement basses (c'est le cas à Auderghem, Saint-Josse et Schaerbeek).

aient conclu des contrats pour céder des terrains destinés à la construction de logements sociaux dans la foulée du Plan Logement.

Dans sa boîte à outils, la commune peut aussi faire appel aux **AIS** [18] pour donner accès au parc locatif privé pour les bas revenus. Certaines d'entre elles sont créées sur initiative communale, comme à Uccle, Jette et Molenbeek, d'autres sont clairement soutenues et encadrées par la commune. Ainsi, à Anderlecht, un règlement octroie des primes aux propriétaires qui cèdent la gestion de leur bien à une AIS, initiative visant à combler l'offre lacunaire des propriétaires privés.

Recenser c'est bien, agir c'est encore mieux ! Notamment par l'acquisition d'immeubles en vue de les rénover et de les réaffecter au logement. Or l'exercice des **droits de réquisition, de gestion et de préemption** effraie les communes qui se retranchent derrière l'insuffisance de leurs moyens. S'il est vrai que de nombreuses communes affichent un déficit budgétaire, il faut rappeler que la Région prévoit une subvention de 85% des dépenses engagées pour l'acquisition et la rénovation des immeubles concernés. Seules les communes d'Auderghem et de Bruxelles-Ville ont mis en place un périmètre de préemption destiné à aider la mise en œuvre du droit de réquisition et de gestion publique ; la commune d'Ixelles envisage un tel périmètre d'ici la fin de la législature. La commune d'Auderghem souligne que les propriétaires auxquels elle a proposé un contrat de gestion (appelé aussi « *réquisition douce* ») l'ont refusé.

Le contrôle de la qualité des logements

Créer du logement pour les Bruxellois, ce n'est pas leur proposer des cages à lapins ou des espaces délabrés. Or la maison unifamiliale ancienne segmentée en plusieurs appartements loués à des prix prohibitifs reste un *must* pour les propriétaires qui souhaitent rentabiliser leurs biens avec un investissement minimal. A Bruxelles-Ville notamment, les habitants se plaignent que le quartier Nord-Est (quartier européen) soit peu à l'abri des subdivisions en raison de l'énorme pression immobilière qui y règne. Et les affaires de marchands de sommeil qui ont défrayé la chronique pendant la législature n'ont rien de rassurant. Pourtant, depuis 2003, le **Code du logement** bruxellois, auquel s'ajoutent les dispositions du Règlement régional d'urbanisme, énoncent les exigences de base de **sécurité et de salubrité** pour tout logement. Une habitation ne peut être divisée sans l'octroi d'un permis et chaque logement doit être doté d'une superficie minimum. Attention cependant aux effets pervers du Code. Car appliqué à la lettre et sans mesure de relèvement, il pénaliserait les plus démunis, en les obligeant à quitter des logements certes insalubres, mais dont les propriétaires n'exigent que peu pour la location. La totalité des communes affirment appliquer ces dispositions mais avec des nuances. Certaines communes se montrent plus proactives que d'autres. La majorité d'entre elles, moins sujettes à la pression immobilière, se retranchent derrière les dispositions régionales existantes et attendent patiemment qu'une plainte soit déposée. D'autres, au contraire, sans doute plus sensibles au problème, adoptent des mesures spécifiques. Ainsi, Ixelles a adopté une circulaire pour limiter la subdivision des immeubles et Molenbeek dit refuser régulièrement des permis entraînant une telle situation. La commune d'Auderghem a mis sur pied une cellule chargée de lutter contre les subdivisions illégales d'immeubles et d'obtenir la réhabilitation des immeubles insalubres. Forest s'est doté d'un règlement communal sur les logements insalubres. Encore faut-il vérifier l'effectivité de ces mesures.



Un partenariat d'opérateurs privés et publics a restructuré le site de la Caserne Dailly en le réaffectant pour le logement.

[19] Le principe est le suivant : les travaux d'aménagement et de rénovation sont réalisés par le privé « tiers investisseur » qui se rembourse au fur et à mesure sur les économies d'énergie réalisées. La charge et la responsabilité du projet incombent au tiers. Le remboursement des frais par la commune dépend du bénéfice réalisé sur la facture d'énergie.

nale, est un mode de financement pervers s'il conduit à privilégier le bureau vide sur le logement. On soulignera néanmoins au crédit de la commune de Saint-Gilles que celle-ci affecte 100% de ses **charges d'urbanisme** et des **taxes de bureaux** au logement. D'autres, comme la Ville de Bruxelles au Quartier Nord, boulevard Simon Bolivar et chaussée d'Anvers, réaffectent ces montants à la création de logements de standing laissant sur le carreau les plus démunis. Quant aux **taxes sur les immeubles abandonnés**, elles fournissent, on l'a vu, de biens maigres moyens. Mais si le financement est l'*ultima ratio*, comment se fait-il que les communes n'usent pas jusqu'à la corde les budgets qui leurs sont octroyés dans le cadre des contrats de quartier : Saint-Josse n'a utilisé que 68% de son budget et Anderlecht 63%.

Par ailleurs, les communes peuvent faire preuve d'inventivité : le **tiers-investisseur**^[19] et les **partenariats publics-privés** (PPP) semblent des pistes encore trop rarement explorées par les communes. Seules les communes d'Etterbeek, Ixelles, Schaerbeek et Watermael-Boitsfort disent avoir recouru au système du tiers-investisseur. Le PPP bien que prévu dans le Plan Logement rencontre encore trop peu d'adeptes même si divers exemples, à portée limitée, peuvent être cités : les logements du contrat de quartier Pavillon à Schaerbeek et de la rue de Belgrade à Forest.

De nouvelles ressources faiblement exploitées

Charger les communes pour tout ce qu'elles n'ont pas fait ou devraient faire serait peu équitable sans aborder la question épineuse du financement. C'est d'ailleurs l'argument massue des communes pour justifier la création de bureaux là où on attendrait du logement. La saga du quartier Midi laisse un goût amer : le privé n'a pas mordu à l'hameçon, les bureaux restent vides et les poches de la commune aussi par la même occasion. La taxe sur les bureaux, dont 80% doit être affecté au logement social en vertu d'une circulaire régio-

Enrayer le mécanisme d'expulsion du logement

Le « retour en ville » prôné dans les années 70 semble avoir porté ses fruits. Les discours de contestation dirigés à l'époque contre le « tout au bureau » ont été repris à leur compte par nombre de formations politiques et enseignés aux nouvelles générations d'urbanistes et d'architectes. Aujourd'hui, la crise du tertiaire pousse même les promoteurs immobiliers (les « développeurs », comme ils veulent dorénavant se faire appeler) à se tourner vers le marché du logement... Le débat public sur l'urbanisme et l'habitat est ainsi devenu moins manichéen, peut-être, mais surtout moins lisible. Il faut prendre la peine d'analyser les politiques menées par les pouvoirs publics, comme le fait cette enquête,



pour décrypter les multiples usages de concepts urbanistiques dont les interprétations sont devenues trop variables pour qu'on ne s'en méfie pas. Par exemple, c'est rarement dans une commune riche qu'il s'agit de mener une « revitalisation » ou d'implanter de la « mixité »; mais bien dans des quartiers populaires dont les habitants les moins nantis sont relégués vers des quartiers plus excentrés, voire hors de Bruxelles. S'il ne s'agit que d'une conséquence

malheureuse et involontaire de la « rénovation urbaine », comment expliquer l'absence d'encadrement public pour enrayer ce mécanisme à répétition? Cyniquement dit: faudra-t-il attendre que la crise du logement touche de plein fouet la classe moyenne, pour que le débat devienne moins consensuel ou que les pouvoirs publics se réveillent?

Car même les dispositifs déjà à la disposition des autorités communales et régionales, et qui permettraient de rendre à des milliers d'immeubles vides leur fonction d'habitat, ne sont que rarement, très rarement, mis en pratique. La propriété privée semble rester un droit sacro-saint, jusqu'à l'outrage.

Mais ce qui reste le plus déroutant dans cette situation, c'est il n'y ait pas encore de grande mobilisation qui semble émerger pour le droit au logement. Un travail critique et un rapport de force peuvent pourtant émaner des habitants, des associations, des mouvements sociaux, et déboucher sur de réels changements. Mais ceux-ci n'aboutiront qu'à deux conditions: rassembler les nombreux acteurs locaux et s'inscrire dans la durée. Et non lors des échéances électorales uniquement...

Gwenaël Breës

Membre du Cinéma Nova

Et habitant d'une zone d'expropriation pour cause d'utilité publique

Le long de l'avenue de la Forêt, la Commune d'Ixelles est favorable à la construction de logements sociaux. De l'autre côté de la frontière communale, Watermael-Boitsfort juge le projet inopportun parce qu'elle redoute les conséquences de « trop » de logement social.



Conclusion

Il est temps que les communes s'approprient avec plus de conviction cette matière à haute valeur sociale en tendant moins l'oreille aux chants des promoteurs et en calmant les inquiétudes « *nimbystes* » des électeurs face à la création de logements sociaux. Elles devraient en outre appliquer davantage les outils disponibles pour résister à la pression du marché et mieux user des modes de financement mis à disposition par la Région.

La commune d'**Auderghem**, même si sa part en logements sociaux reste trop faible (5%) et la commune de **Bruxelles-Ville** ont mis en œuvre pratiquement toutes les mesures relevant du pouvoir communal. La commune de **Schaerbeek** fait preuve d'inventivité et d'une dynamique de rénovation de ses logements sociaux reconnue par ses habitants. **Molenbeek** a le mérite de faire un usage actif des fonds délivrés par la Région dans le cadre des six contrats de quartier attribués durant la législature. Mais attention à la gentrification ! Le revenu moyen du Molenbeekois restant l'un des plus faibles de la Région. Un certain laxisme est apparent dans les communes de la seconde couronne telles que Ganshoren, Uccle et Watermael-Boitsfort. Malgré l'action dynamique du CPAS, la commune de **Woluwe-Saint-Pierre** clôture ce cortège d'élèves oisifs.



3. ESPACES ENCHANTÉS OU EN CHANTIERS

Si la ville est un vaste corps humain composé d'artères (bouchées) et de globules rouges et blancs (et jaunes, et noirs, etc.), les espaces publics constituent alors les poumons du corps urbain. Et ces poumons sont bien mal considérés par les élus communaux qui éprouvent du mal à établir équilibre et cohérence entre les différentes fonctions assignées à cet organe vital de la ville.

Les espaces publics relèvent de compétences et attentions éclatées. *In fine*, personne n'est véritablement responsable de ces lieux de rencontre dans la ville. Respirer ne serait donc pas une fonction vitale pour la Région de Bruxelles? Un exemple parlant, pour répondre à 14 questions sur les «*espaces publics*», l'Echevinat de l'Urbanisme de la commune d'Ixelles nous renvoie neuf fois (!) vers d'autres acteurs communaux. A leur décharge, reconnaissons que les termes d'«*espace public*» recouvrent des réalités à visages multiples.

Sur fond de bassin d'orage, le chantier Flagey a suscité un processus de réappropriation de la place. Les habitants ont amené la Région et la commune d'Ixelles à lancer un Appel à Idées et à une réflexion publique sur le réaménagement de la place.





Le défaut de priorités structurantes

C'est dans cet éclatement que les politiques d'espaces publics sont menées. Alors que le Plan Régional de Développement contient un cadre de référence qui précise la nature des aménagements ainsi que les priorités d'intervention notamment pour les espaces structurants, les priorités des PPAS (Plans particuliers d'affectation du sol) restent floues et le « *Manuel régional de l'espace public* » sous-exploité. Seules neuf communes^[20] affirment chercher à homogénéiser le mobilier urbain par rapport aux autres communes et les Plans communaux de développement (PCD) tardent à être adoptés^[21]. Seule Berchem-Sainte-Agathe précise avoir fait de son PCD un outil de gestion permanent pour mettre en place des projets cohérents.

Comment corriger les effets de plans d'aménagement obsolètes ? En osant les remettre en question. Au-dessus du métro qui jadis avait démolit le quartier de la rue Sainte-Marie, la commune de Molenbeek a abrogé le PPAS pour ne pas compromettre le contrat de quartier.

L'harmonisation des espaces publics permet à l'entité urbaine d'affirmer son image en apparaissant comme un territoire unifié et cohérent plutôt qu'un assemblage de particularismes incohérents où chaque commune a son mode d'implantation des arbres d'alignement, ses couleurs et ses matériaux, avec des ruptures à chaque frontière communale. L'identité de la Région se crée aussi par des conventions identifiantes telles que l'éclairage, le revêtement de voiries, le mobilier urbain.

Des espaces verts

Quand on évoque les espaces publics, on pense assez naturellement aux **parcs publics**. Ces espaces verts peuvent constituer des pauses de respiration, des îlots de calme dans l'agitation urbaine. Ils sont donc à préserver.

Globalement, les communes agissent en ce sens. Mieux, toutes veulent aménager des **espaces de proximité** dans des zones densément peuplées. Mais durant la législature, aucun nouvel espace vert n'a vu le jour dans les espaces densément bâtis même si d'importants espaces verts sont prévus dans les ZIR (Zone d'intérêt régional). A noter certaines régressions, lorsque par exemple, l'intérieur d'îlot gazonné et lieu de détente de l'espace Brunfaut à Molenbeek est destiné au bâti contrairement aux demandes des habitants.

Le personnel d'entretien manque dans la majorité des communes. Conséquences : la gestion, la propreté et l'entretien de ces espaces ne sont pas toujours satisfaisants (citons notamment le parc Josaphat à Schaerbeek). Note positive : plus de la moitié des communes interdisent l'usage de pesticides^[22]. Un pas supplémentaire dans les bonnes pratiques serait par exemple de composter les écorces en copeaux, de diversifier les essences, de favoriser les tailles douces, ou encore de rechercher les associations de végétaux salutaires à leur développement.

[20] Anderlecht, Auderghem, Berchem Sainte-Agathe, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean et Woluwe-Saint-Pierre.

[21] La procédure d'adoption des PCD est terminée à Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Molenbeek, Saint-Josse et Uccle.

[22] Anderlecht, Auderghem, Berchem Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boisfort.

Quant au **maillage vert** ^[23], introduit dans le PRD de 1999, il stagne particulièrement dans les communes de première couronne.

Et le maillage bleu ^[24] ?

Ici, le butin est plus maigre : seules Anderlecht et Watermael-Boitsfort affichent dans ce secteur un bilan volontariste (Forest et Ganshoren se prévalent d’agir en ce sens, mais sans donner de détails...). A Anderlecht, ces mesures se concrétisent par la création de promenades bleues (sur les traces de la Senne) et de nouvelles fontaines.

Des espaces éclairés

S’il existe bien un schéma directeur régional (1997-1998) d’aménagement lumière qui a pour objectif de rendre cohérent la qualité de l’image nocturne, il se réalise lentement au gré des opportunités et des nouveaux aménagements. La majorité des communes affirment par ailleurs avoir un **plan lumière**. Watermael-Boitsfort a ainsi engagé puis... abandonné un très bon renouvellement de l’éclairage public. En concertation, la commune de Saint-Gilles se montre, elle, très vigilante aux enseignes lumineuses.

Comme pour de nombreux autres sujets, le « *tout à l’automobile* » risque d’être la règle visuelle. L’accumulation aveugle de la signalisation routière peut gêner la lisibilité de certains espaces. Or, les communes visent peu à éviter la multiplication des poteaux de signalisation ou à régler la multiplication des impétrants.

Toujours à propos du confort « *visuel* », les communes se présentent comme des championnes de l’embellissement et de l’entretien des espaces. Les concours entre riverains sont utilisés par Uccle et Koekelberg pour fleurir leur image, tandis qu’Etterbeek souligne son « *souci d’esthétique et d’adéquation entre le mobilier et l’âme des quartiers* ».

Public, c’est du propre

Ce n’est pas une surprise (et encore moins à l’approche d’un scrutin communal), la propreté est une thématique chère aux yeux des élus politiques. En 2000, une enquête affirmait que 84% des Bruxellois considéraient leur ville comme sale et polluée. Un an auparavant, un plan propreté avait été approuvé par le gouvernement avec comme horizon 2004-2005 pour atteindre un niveau homogène de propreté sur l’ensemble des communes. Dans ce cadre, chaque commune peut conclure des **contrats avec l’ABP** (Agence Bruxelles-Propreté). Toutes les communes se sont engagées à conclure un contrat de propreté avant la fin de l’année 2001. Cependant, des équipes de contrôle ABP/commune ne sont pas encore la règle en Région bruxelloise ^[25].

Dix communes ^[26] organisent un ramassage porte-à-porte des déchets verts et la plupart en font

[23] La verdurisation des îlots est inégalement répartie entre les communes : 10% dans le Pentagone, 30% dans la 1^{re} couronne, 71% dans la 2^e. Le développement du maillage vert est une réponse à ce déséquilibre spatial.

[24] Le maillage bleu vise notamment à valoriser les fonctions sociales, paysagères et récréatives des rivières, étangs et zones humides : aménager et gérer les étangs et leurs berges, le lit des rivières et leurs berges ainsi que les zones humides de manière à favoriser la diversité biologique, inciter à l’installation de citernes d’eau de pluie, intégrer les bassins d’orage au réseau de surface,...

[25] Les communes suivantes n’ont pas encore passé de contrats avec l’ABP : Auderghem, Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

[26] Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre et Molenbeek.



Il est encore possible de créer des espaces verts au cœur de Bruxelles. Dans la ZIR Hélicoptère (Quartier Nord), 8 hectares sont affectés aux espaces verts publics. Les habitants demandent qu'ils soient conçus comme un parc urbain, clôturé, géré et entretenu.

[27] Auderghem, Ixelles, Etterbeek, Saint-Josse, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre.

[28] Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Forest, Ganshoren, Jette, Saint-Gilles et Uccle.

[29] Anderlecht, Auderghem, Etterbeek, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Saint-Gilles.

de même pour les encombrants, Koekelberg réservant ce service aux seuls « plus de soixante ans ». Des **déchetteries locales** existent dans six communes^[27]. Watermael-Boitsfort et Auderghem ont ligué leurs efforts pour ouvrir une déchetterie commune ouverte 7 jours sur 7. Parmi les entités orphelines de ce type de centre, quatre envisagent d'en créer une. Dont Jette et Koekelberg. Encore une déchetterie commune en vue ?

Par ailleurs, toutes les communes disposent de **bulles à verre** et une très grande majorité en ont augmenté le nombre récemment sur leur territoire. Autre mesure, les **canisites** se multiplient sur tout le territoire de la Région bruxelloise. Evere, par exemple, a veillé à en installer dans chaque quartier.

Particulièrement loquaces sur la propreté (alors qu'elle se montrent discrètes sur le reste du questionnaire), les communes citent volontiers leurs quelques initiatives locales en la matière : constitution d'équipe de sensibilisation à Anderlecht, distribution de sac à crotte à Auderghem, 20 bulles à verre enterrées à Woluwe-Saint-Pierre, etc. Forest reste

silencieuse dans cette orchestration. Quant aux tags, ils risquent de continuer à fleurir sur les façades bruxelloises : seules huit communes ont pris leur chasse en main^[28]. Cela dit, les habitants soulignent globalement les efforts réels : les communes enregistrent des progrès au niveau de la propreté.

En chantier

Qui dit espace public soigné dit entretien. Et qui dit entretien dit travaux. Et qui dit travaux dit chantier. Et qui dit chantiers dit nuisances. Pour les contenir au maximum, toutes les communes, à l'exception de Watermael-Boitsfort, ont pris des mesures réglementaires communales. Les engagements varient. Mais entre ce qui est dit et ce qui est fait... A Saint-Gilles, une intervention citoyenne fut à chaque fois nécessaire pour que la commune intervienne rue du Fort, en bas de la rue Dethy ou rue de Bosnie. De nombreux chantiers ne respectaient pas les dispositions légales de préavis, de fermeture de voirie, de... bon sens, tout simplement. Les citoyens ont peut-être ce rôle particulier d'observateur. Mais la limite entre l'action citoyenne et la délation ou le règlement de compte devient ténue.

Parmi les engagements dans la poussière des gros œuvres, sept communes^[29] abordent dans leur règlement communal les horaires de chantiers, le plan de circulation des camions, les

La stratégie du rond-point et la caméra de la place Morichar

Comme chaque été, je suis retourné dans le nord de l'Italie à Reggio Emilia. J'ai quitté l'autoroute par la nouvelle sortie réalisée à l'occasion de la construction de la gare TGV. Après deux ronds-points, je me suis perdu dans la périphérie de ma propre ville. Ce n'est que deux ronds-points plus tard que j'ai pu enfin me resituer. Cette expérience m'a fait penser que si le rond-point permet de fluidifier le trafic des voitures, il désoriente l'automobiliste en perturbant sa représentation de l'espace, même dans un territoire qu'il connaît particulièrement bien. Quand il me perturbe dans ma capacité de m'orienter, celui qui aménage est en situation de pouvoir me fragiliser. En m'indiquant le bon chemin il m'assujettit et il pourrait être tenté, alors, de me contrôler.



La stratégie du rond-point est peut-être une manière d'envisager l'aménagement de l'espace public. En poussant le raisonnement plus loin, je pourrais m'imaginer dans une ville comme Samaris sortie des crayons de François Schuiten. C'est une cité instable dont les alignements sont modifiés chaque nuit. Celui qui tente alors de l'habiter se réveille chaque matin dans une ville dont le plan a changé et qu'il ne peut reconnaître. Il est alors perpétuellement perdu et doit s'en remettre au grand aménageur.

Chacun, à Bruxelles comme à Reggio Emilia, semble posséder une représentation propre du territoire qu'il habite. La superposition de chacune de ces représentations donne forme à la représentation que nous avons collectivement de notre ville. Cette représentation collective se construit dans le temps et dans l'espace en s'appuyant sur la structure des espaces publics, les rues, les places, les jardins publics. Elle constitue l'outil avec lequel nous sommes en mesure de posséder chacun et ensemble notre ville.

Selon cette hypothèse, que ce soit à Bruxelles ou à Reggio Emilia, l'aménagement de l'espace public, des rues, des places, des jardins publics et même des voies d'accès aux autoroutes devient un enjeu de nature démocratique dans la mesure où il est susceptible soit de nous faire participer à la mise en forme du territoire urbain soit de nous en déposséder. Dans le cadre de la complexification accrue des territoires que nous habitons et de leur instabilité croissante, dans la situation de tension qui en résulte et des réponses souvent technosécuritaires qui sont apportées (c'est ici qu'intervient la caméra de la place Morichar) le débat sur la question posée par l'aménagement des espaces publics constitue alors un enjeu politique majeur.

Marco Schmitt

Architecte et habitant
sous surveillance vidéo

Fin 2004, des habitants ont remis en question la démolition des colonnades de la place Morichar à Saint-Gilles. Ils ont constitué un groupe de réflexion qui a participé à l'élaboration d'un projet de rénovation sur l'ensemble de l'espace public.



poussières et vibrations, la signalisation des travaux et chantiers, le nettoyage aux abords des chantiers, et enfin le bruit.

Ce dernier est sans aucun doute le parent pauvre des engagements communaux en Région bruxelloise. Pas une seule commune n'a élaboré un **plan bruit** à la demande des habitants. Maintenant, que conclure ? La commune reste-t-elle sourde aux demandes ? Ou les habitants sont-ils muets ?

Conclusion

Inter-Environnement regrette que les questions liées aux nuisances et particulièrement à la propreté publique monopolisent trop souvent les débats sur l'espace public. Alors que cet espace intègre le potentiel d'un développement harmonieux du corps urbain, son approche reste fragmentée notamment en raison du parti-

cularisme communal et d'une gestion fonctionnaliste. L'espace est tantôt abordé comme espace vert, tantôt comme espace de circulation ou encore comme espace de travaux mais rarement en tant qu'espace de vie tout simplement.

Les progrès réalisés sous la législature pris dans leur globalité sont surtout significatifs à **Molenbeek et Uccle**, deux communes dotées d'un plan communal de développement. C'est là que l'espace public a été le plus choyé alors qu'il apparaît nettement moins bien loti à **Schaerbeek et Woluwe-Saint-Pierre**, deux communes dépourvues d'un tel plan.



4. LA PARTICIPATION CITOYENNE OU LE MIROIR AUX ALOUETTES?

Le niveau communal est en première ligne pour développer et assurer les balises de la démocratie locale. Nombreux sont les habitants qui s'estiment encore floués dans ce jeu où des arbitres trop puissants détiennent des leviers dont ils n'assurent pas toujours la transparence et où les participants se démènent beaucoup pour de maigres résultats. De l'information à la concertation, la communication reste encore souvent dans le brouillard même si des éclaircies commencent à poindre que ce soit grâce aux avancées technologiques (site Internet, bornes) ou grâce au développement d'espaces de dialogues (Maison de la participation, commissions consultatives).



Pour l'élaboration des options du Plan communal de mobilité, le Collège de la commune d'Anderlecht, son bureau d'étude, IEB et BRAL ont décidé de jouer le jeu de la transparence : information, écoute et prise en compte des propositions des habitants.

Les communes considèrent encore trop souvent que la participation citoyenne est un obstacle à la gestion des affaires communales. Elles ont des réticences à reconnaître un rôle à des citoyens non élus et craignent l'allongement des procédures. La participation s'allie mieux à une politique du long terme qui fait souvent défaut à nos communes, lesquelles lui préfèrent des avancées au coup par coup. Néanmoins, influence du contexte ambiant^[30] sans doute, les communes se mettent progressivement au diapason et intègrent dans leur pratique des outils destinés aux dialogues citoyens, à commencer par la mise sur pied d'un échevinat de la participation dans près de deux tiers des communes^[31].

Dépeussier les moyens d'information

L'information n'est que le premier stade de la participation. Or, dès cette phase, les communes exposent certaines faiblesses. Pourtant l'importance de l'enjeu informatif est bien perçue par les communes puisque la création de **bornes informatives**, de **lieux de participation** et l'**élargissement des horaires d'accessibilité** sont des promesses très présentes dans les programmes électoraux. Plusieurs communes n'ont pas attendu cette échéance et ont réalisé des efforts durant la législature pour faciliter l'accueil et l'accès à l'information. Ainsi la commune d'Ixelles a réaménagé l'accueil des visiteurs, installé des bornes et créé un Service de l'information et de la participation.

Quant aux **journaux communaux**, les habitants restent sur leur faim quand ils souhaitent y trouver un compte-rendu des débats, la présentation des projets en cours ou une place pour s'exprimer. Certains journaux se réduisent à des pages de promotion politique ou publicitaire dont Wolu-News à Woluwe-Saint-Pierre est l'exemple le plus parlant. Ce journal est géré par une asbl paracommunale qui doit financer sa publication en quadrichromie via la publicité. Résultat dénoncé par les habitants : plus de pubs que d'articles. Pas de fond, pas de réflexion mais des comptes-rendus des noces d'or ou des kermesses.

La technologie vient au service des communes notamment aux fins d'améliorer leur capacité à transmettre l'information à leurs habitants. Toutes les communes sont aujourd'hui dotées d'un **site Internet**, encore faut-il rester circonspect quant à la qualité de l'information qu'elles y placent. Dans plusieurs communes, notamment à Watermael-Boitsfort, les habitants se plaignent que des textes aussi essentiels que les Plans communaux de développement et de mobilité ne soient pas sur le site.

Les communes qui usent du support Internet comme un **lieu de débat** démocratique offrant la contradiction à l'opposition et aux habitants restent minoritaires^[32]. Seules trois communes (Berchem-Sainte-Agathe, Jette et Saint-Gilles) y publient tout à la fois des **comptes-rendus des conseils communaux, des interpellations et autres informations concernant**

[30] Voir la Convention d'Aarhus sur la participation de la population aux procédures de prise de décision, le droit d'agir en justice en environnement, l'obligation de faire participer la population au plan de développement durable,... etc.

[31] Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort.



A l'avenue de la Toison d'Or, la saga de Heron Plaza illustre les progrès à réaliser pour faciliter l'accès à la justice pour les habitants. Ils ont gagné leur recours contre le permis délivré par Ixelles, mais le promoteur a rasé l'îlot sans difficulté.

[32] Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Saint-Josse, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

[33] Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Ixelles, Molenbeek, Saint-Josse, Schaerbeek.

Certaines consultations sont formalisées. Ainsi lors de l'adoption d'un PCM, les habitants doivent être consultés lors de la première phase de diagnostic ainsi que lors de la troisième phase de concrétisation des options. Les communes se plient à cet exercice avec plus ou moins de bonne volonté, se limitant la plupart du temps au prescrit légal, comme à Uccle où les habitants regrettent de ne pas avoir été consultés durant la deuxième phase qui définit les grandes options d'un scénario de mobilité durable.

Outre ces **consultations ponctuelles**, l'avis des citoyens peut s'inscrire dans un **processus permanent** par le truchement de commissions consultatives qui se pencheront sur des problématiques particulières : celles-ci concernent souvent des secteurs traditionnels comme la jeunesse, les commerçants mais certaines communes investissent dans des problématiques plus innovantes comme la mobilité^[33] (y compris les PMR et le vélo), l'environnement et la qualité de vie (Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Josse) et la coopération au développement (Evere). Les communes de Watermael-Boitsfort et de Bruxelles-Ville ont également mis en place des consultations tournantes par quartier.

Encore faut-il que la composition de ces commissions soit équilibrée. Dans des dispositifs créés pour les contrats de quartiers ou pour l'élaboration des plans communaux de mobilité (PCM), les habitants constatent qu'ils ont **peu de poids face aux gestionnaires de la commune** qui sont

les enquêtes publiques.

L'existence d'un site ne peut devenir un alibi des communes pour justifier une diminution de l'accessibilité de l'information via les supports traditionnels car, ce faisant, elles excluent de l'espace d'information ceux qui ne peuvent se connecter à l'*e-démocratie*.

La consultation : un partenariat inégal

La nouvelle loi communale permet aux municipalités d'instituer des **conseils consultatifs** en toute matière qui relève de leur compétence.

surreprésentés. Par ailleurs, les décisions prises en assemblées générales lors de ces commissions ne sont **pas contraignantes** pour le pouvoir communal. Aussi les habitants ont le sentiment parfois de ne pas être écoutés.

La concertation, baromètre de la démocratie

La procédure de publicité et de concertation, obligatoire pour les projets soumis à l'enquête publique, est l'outil de participation qui donne le maximum de **transparence à la prise de décision**. Cette procédure démocratique est encore améliorable.

L'accessibilité et la délivrance de copies des dossiers permettent aux citoyens d'étudier les projets et de réagir en connaissance de cause devant la commission de concertation. A cette fin, les horaires de l'administration doivent s'adapter aux disponibilités des citoyens. On sait que les délais d'enquête sont généralement très brefs or les dossiers soumis à enquête suivent le rythme horaire de l'administration et ne sont généralement accessibles qu'un soir par semaine, parfois sur rendez-vous (Jette, Koekelberg, Molenbeek)^[34], et jamais le samedi matin.

La plupart des communes permettent la transmission immédiate des copies du dossier, à l'exception de Schaerbeek et Watermael-Boitsfort qui prévoient un délai de trois jours. Koekelberg y ajoute le frein de l'autorisation du Collège, le délai de huit jours étant néanmoins respecté. Un autre obstacle matériel à l'accès à l'information peut provenir du prix excessif de la photocopie. Les communes les plus chères : Uccle et Jette, le montant est de 0,25 euros pour un A4. On appréciera dès lors la gratuité offerte à Bruxelles-Ville et Molenbeek. D'autres, comme Ixelles, prévoient la gratuité jusqu'à un certain seuil.

Les plaintes des habitants portent également sur la mauvaise qualité de l'**affichage des avis d'enquêtes**, peu visible ou trop tardif, notamment à Woluwe-Saint-Lambert. Le site Internet peut prendre le relais du mur d'affichage (Etterbeek, Ganshoren, Saint-Gilles) et les lieux de proximité comme la Maison de la Participation (Berchem-Sainte-Agathe) sont également à même de fournir une visibilité d'appoint. La pratique la plus transparente est probablement celle mise en œuvre à Molenbeek où la liste des enquêtes publiques est transmise chaque mois aux comités d'habitants.

Quant aux suites de la commission de concertation, les communes pourraient encore offrir une retranscription plus détaillée des interventions des habitants, répondre à toutes leurs réclamations et envoyer les avis de la commission aux habitants ayant participé. Certaines communes, comme Auderghem et Evere, mettent le jour même l'avis de la commission sur leur site Internet.

Les nouvelles pratiques

Différents instruments fluidifient la communication entre la commune et ses habitants. Six communes^[35] ont créé la fonction pacificatrice d'**ombudsman**. De nouveaux lieux de participation

[34] Ce qui ne correspond pas au prescrit de l'article 6 du COBAT lequel exige un accès jusqu'à 20 h un jour par semaine.

[35] Anderlecht, Forest, Jette, Koekelberg, Molenbeek et Saint-Gilles.

« Les associations sont indispensables »



Il n'existe pas un « *habitant moyen* » de Bruxelles. Les profils économiques, sociaux, culturels des habitants d'une commune sont tellement divers qu'il faut varier les formes de communication. L'écrit et l'Internet sont des médias très « *classe moyenne* ».

Mais de toutes façons, la participation passera plutôt par des regroupements d'une volonté de citoyens que par des réactions individuelles. D'ailleurs, dans la commune, pouvoir de proximité, la participation est plus favorisée via les réseaux. Si on est hors de ces corps intermédiaires, il y a beaucoup de chances qu'on soit en dehors de toute participation possible. Ne sous-estimons donc pas l'absence de participation de personnes hors réseau.

Ensuite qui sont ces associations? Toutes les expressions citoyennes ne sont pas

forcément bonnes pour la vie communale, comme le regroupement d'habitants contre des logements sociaux, dans l'esprit NIMBY. Globalement, je ne pense pas que les associations confisquent le dialogue. Parfois elles ne sont pas suffisamment représentatives, parfois elles n'émanent pas des citoyens, mais elles sont indispensables. Je suis plus attentive à voir les intérêts qu'elles défendent et la manière dont elles le font. Une association de quartier n'ira pas nécessairement trouver l'asbl latino-américaine pour un problème local.

Pour encourager les rencontres, le décret relatif à la Cohésion sociale de 2006 instaure des concertations locales qui regroupent divers acteurs communaux et associatifs autour des thématiques de la cohabitation et de l'interculturalité. Il y a là une volonté en termes de reconnaissance et d'écoute... Ce qui est fondamental. Je crois plus dans la communication orale que dans la communication écrite.

Je pense aussi que la qualité de l'accueil des communes favorise, ou non, la participation. Si les communes attendent toutes la participation des citoyens, qu'elles les accueillent alors de manière correcte, et que les associations soient reconnues, de plus en plus, comme des interlocuteurs valables.

Christine Kulakowski

Directrice du Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)



L'un des principes de la Convention d'Aarhus préconise que les autorités publiques proposent aux citoyens des pratiques d'information active.

Conclusion

La participation semble un bien grand mot pour qualifier les rapports entre les communes de la Région bruxelloise et leurs citoyens. Il serait sans doute plus juste de parler d'information, de communication, voire de consultation. La concertation doit être développée en donnant plus d'espace aux habitants pour contrôler l'exécution des décisions. Mais les communes se révèlent incapables d'utiliser les forces citoyennes pour accompagner les projets. Au contraire, les comités de quartier, même s'ils entament une démarche constructive, doivent insister, parfois lourdement, pour se faire entendre. Quand ils ne sont pas simplement ignorés... Soulignons tout de même que le plus souvent les communes ne mettent en place des outils de participation que lorsque la loi les y oblige.

En final, l'enquête réalisée montre que la commune de **Berchem-Sainte-Agathe** a préservé, voire amélioré, sa culture participative déjà pointée par Inter-Environnement lors des élections communales de 1994. Sa constance mérite d'être soulignée. **Bruxelles-Ville**, malgré l'étendue de son territoire et le nombre de ses habitants, fait montre d'une réelle volonté démocratique tout particulièrement en termes d'accès à l'information. A l'autre bout de la chaîne, on s'inquiétera de la chape de silence qui recouvre les communes de **Koekelberg** et de **Ganshoren** que leur petite taille ne dispense pas de se doter de structures participatives.

[36] Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Molenbeek, Schaerbeek et Watermael-Boitsfort.

5. LE BUDGET RÉGIONAL OU COMMENT FINANCER UNE POLITIQUE « COMMUNE »

La nature et l'importance des investissements traduisent les priorités que défendent les communes pour leur population.



Le budget permet de juger de l'importance et des priorités que la Région accorde aux différents secteurs de sa politique. Il révèle aussi les moyens réservés aux communes. L'examen des comptes et budgets régionaux des six dernières années permet de relever les principales sources de financement auxquelles les communes peuvent prétendre.

Structure du budget régional et des dépenses d'investissements

Pour assurer leur financement et participer au développement de l'entité urbaine bruxelloise, les communes peuvent recourir aux subventions dispensées par la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci transfère en effet 31% de ses moyens aux pouvoirs subordonnés. Dans le budget d'engagement de 2006 (2,942 milliards), 14% sont affectés aux frais de personnel et 16% aux investissements (subventions spécifiques aux différents départements).

D'où l'intérêt d'observer d'abord dans la structure du budget régional quelques fonctions ou domaines d'activité concernant expressément la gestion du cadre de vie.

Les budgets les plus importants sont captés par le secteur de l'équipement et des déplacements (22%), le logement (10%), l'aménagement du territoire (8%) et l'environnement (6%).

Options pour une politique d'ensemble

La création de la Région de Bruxelles-Capitale a donné naissance à une nouvelle forme de collaboration entre les communes et leur tutelle. Les crédits sont devenus plus importants mais le financement des missions a été contractualisé (rénovation urbaine, propreté publique).

L'alimentation des caisses communales dépend fortement de la Région. En effet, pour 2006 dans les budgets communaux, les fonds et les subsides représentent 45,2%, les recettes fiscales 44,8% tandis que les recettes propres des communes n'atteignent que 10% des rentrées.

Vu son rôle de pourvoyeur de fonds aux communes, la Région est en mesure d'utiliser l'outil budgétaire comme levier pour entraîner des dynamiques communales mais aussi pour donner de la cohérence.

Ces options visent :

- **La coordination.** Les 19 communes sont caractérisées par une proximité et des densités de population quatre fois plus élevées que les deux autres régions. Ces facteurs incitent à des économies d'échelle par la coordination de la conception et des aménagements, notamment dans l'espace public.

- **La solidarité.** Le souci d'une cohésion sociale apparaît à travers une politique de solidarité intercommunale. Le Fonds des communes tente d'opérer des rééquilibres entre communes riches et pauvres. En bénéficient le secteur du logement social et les zones d'habitat à revitaliser (par exemple les périmètres des contrats de quartiers).

- **La complémentarité.** Il s'agit de renforcer la complémentarité des compétences : par exemple, l'aménagement des voiries, la politique des égouts, la propreté publique, le stationnement où chaque niveau, régional et communal, devrait agir dans des rapports d'interdépendance.

Ces orientations reflètent l'évolution inéluctable de la gestion des grandes villes. Malgré l'autonomie communale garantie par la Constitution, l'intérêt régional tend à prendre le pas sur l'intérêt communal. Comme le signale le rapport Dexia, « *Globalement (dans un contexte mondialisé, interdépendant et réglementé), on constate néanmoins que la commune voit progressivement une partie importante des intérêts exclusivement locaux se réduire pour être chargée d'activités qui relèvent davantage de l'ordre des intérêts généraux* »^[37].

Pour faire face à de nombreux problèmes (logement, mobilité, santé, etc.) et exécuter de nouvelles tâches, les communes ne peuvent se contenter de stratégies locales.

Là où les communes ne parviennent pas à œuvrer de concert, même dans les relations de proximité, la Région tente d'orchestrer une politique d'ensemble mais aussi d'encourager l'émergence d'une conscience « *commune* ».

[37] *Les élections communales 2006. Une approche thématique et statistique des finances locales*, Dexia Banque, 2006, page 10.

Les dépenses d'investissement

Il est difficile de cerner les investissements propres de chaque commune. L'étude de Dexia fournit des indications globales sur l'importance des catégories budgétaires : ainsi en région bruxelloise

dans les matières qui nous occupent, les dépenses d'investissement communales se répartissent comme suit : les communications absorbent près de 21% des budgets communaux et le poste urbanisme-environnement 15%. Les dépenses d'investissement de l'ensemble des communes s'élèvent en 2006 à 470 millions (16% budget régional.).

D'importantes difficultés résultent aussi du fait que les frais de personnel ne sont pas toujours imputés dans les mêmes catégories budgétaires que les fonctions concernées. Face aux difficultés de cerner avec précision les activités dans lesquelles les communes se sont montrées actives, il est préférable de se tourner vers l'avenir et de relever quelques pistes pertinentes pour financer leurs initiatives.

Le tableau ci-dessous présente les principales subventions régionales accessibles aux communes.

Sur quels moyens peuvent compter les communes ?

Postes d'investissements spécifiquement destinés aux communes	Montant annuel moyen des crédits engagés	Taux de liquidation et d'ordonnancement
Division budgétaire : EQUIPEMENT ET DEPLACEMENTS – 643 millions d'euros		
Subvention pour la mobilité et l'aménagement des espaces publics	482 000	60%
Impétrants (gaz, électricité autres)	447 000	100%
Plan Bruit	248 000 – Inscrit en 2002	0
Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun	12 739 000	69%
Division budgétaire : POUVOIRS LOCAUX – Crédits d'engagement : 393 millions d'euros		
Travaux subsidiés* et contrats de quartiers**	16 327 000	47%
* Jusqu'en 2002 des crédits spécifiques ont été accordés pour les espaces verts, les voiries piétonnes, l'éclairage puis ils ont été confiés au service régional de financement des investissements communaux.		
** A noter le remboursement à la Région de 26 000 000 euros non utilisés.		
Division budgétaire : LOGEMENT – Crédits d'engagement : 305 millions d'euros		
Intervention de solidarité dans les déficits des sociétés de logement	9 553 000	100%
Division budgétaire : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Crédits d'engagement : 227 millions d'euros		
Politique d'urbanisme et rénovation urbaine	6 500 000	86%
Politique de soutien à la mise en œuvre des Contrats de quartiers	400 000	75%
Division budgétaire : ENVIRONNEMENT – Crédits d'engagement : 186 millions d'euros		
Subvention aux mesures URE et sources d'énergie renouvelables	232 000	50% – Depuis 2005
Subventions aux intercommunales dans le cadre des plans d'égouttage communal	337 000	55%

Conclusion

Les communes contribuent par leurs investissements à l'amélioration du cadre de vie de leur population. Elles sont tributaires en grande partie des moyens financiers que leur réserve la Région de Bruxelles-Capitale. Encore faut-il qu'elles y recourent.

La programmation de travaux subsidiés obéit à une procédure plus ou moins longue. Une commune qui veut mener des politiques doit apprivoiser ces mécanismes. Une fois que la Région de Bruxelles-Capitale a engagé des crédits, la commune peut les inscrire dans son budget, suivre les procédures des marchés publics si bien que les réalisations sur le terrain s'étalent sur plusieurs années.

Après la lenteur des procédures, une deuxième réalité caractérise les investissements communaux. Les dépassements de délais provoquent des reports ou des pertes de crédits. Enfin, par le fait que les majorités communales se renouvellent après 6 ans, la vision d'un programme se limite souvent à la durée d'une législature. Si bien que les projets sont taillés en phases assez courtes que pour être achevés avant la fin du mandat politique.

Ces contraintes expliquent en partie la fragilité des promesses électorales. L'intérêt de la population est de voir des autorités communales capables de soulever des modes de financement qui permettent à leurs travaux d'arriver à bonne fin.

Le rôle du gestionnaire communal est donc plus que jamais celui d'un acteur qui connaît les subsides auxquels il a droit et qui est capable de fixer des programmes qui sont réalisables.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

COHÉRENCE DURABLE ES-TU LÀ ?

Si IEB peut se féliciter de l'exercice mené et de la bonne volonté dont ont fait preuve, à quelques exceptions près, l'ensemble des communes et leurs échevins concernés, les habitants gardent quelques inquiétudes pour l'avenir.

L'exercice a mis en évidence la lenteur des changements et le morcellement des politiques au sein d'une même commune. Des pratiques planificatrices émergent, celles-ci restent timides et impressionnistes, par exemple la révision des PPAS en tenant compte des besoins et des réalités nouvelles. Mais bien souvent l'esprit de clocher des communes résiste encore à s'inscrire dans des politiques plus globales.

Pour corriger ces insuffisances, la Région doit donner des lignes directrices claires, par exemple dans le pilotage et la concrétisation du Plan Régional de Développement.

Cependant des innovations apparaissent. Les observatoires du logement, du stationnement, les inventaires et les bourses pour l'achat collectif d'immeubles vacants permettent aux communes d'avoir des indicateurs et une évaluation plus rapides de leurs actions. Les habitants veulent connaître l'évolution des programmes pour en être également partie prenante.

Pour permettre aux citoyens de s'investir dans l'amélioration de leur cadre de vie, la simple application des règlements ne suffit pas. De nouveaux modes de participation doivent être mis en oeuvre pour une gestion plus transparente. Le rôle des communes est précisément d'être plus proche des citoyens.

Autre pierre dans le jardin des communes, leur faiblesse face aux chants des sirènes spéculatives et, a contrario, leur incapacité (ou leur mauvaise volonté?) à exploiter les sources régionales de financement potentielles qui leur permettent d'aller de l'avant et par la même occasion d'enfin se débarrasser de la manie du coup par coup nuisible à une cohérence urbaine durable.

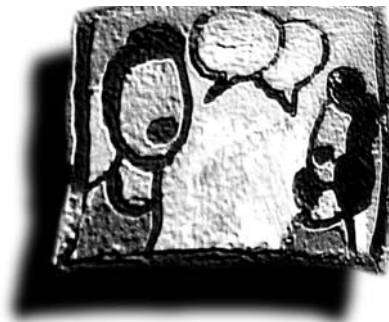
L'observation de quatre thématiques majeures dans l'action communale reflète l'intérêt des habitants pour les promesses et les réalisations de leurs responsables politiques.

Par cette enquête, Inter-Environnement Bruxelles a touché les deux parties. Les élus ont été amenés à rendre des comptes sur leur mandat tandis que les citoyens ont découvert les arcanes de la gestion communale.

IEB espère contribuer au développement de ce genre de démarche citoyenne. Plusieurs comités d'habitants ont déjà de l'expérience dans ce domaine. L'Association des Comités de Quartier Ucclois, le Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles, Wolu-Inter-Quartiers,

et d'autres ont pris l'habitude, depuis quelques élections, d'interroger les candidats sur leurs projets, d'évaluer la législature écoulée, de rédiger un mémorandum à l'adresse des nouveaux pouvoirs issus des élections.

Tournés vers l'avenir, les comités seront attentifs aux déclarations des futures majorités communales pour consigner leurs promesses et suivre la réalisation de leur programme. Mais l'observation ne suffit pas. A l'occasion de la campagne électorale les citoyens interpellent aussi les candidats et transmettent des attentes qui leur serviront de références pour devenir des citoyens actifs durant la législature.



ANNEXE

QUESTIONNAIRES À SOUMETTRE AUX BOURGMESTRES ET ÉCHEVINS COMPÉTENTS

Pour réaliser la présente évaluation, Inter-Environnement Bruxelles s'est aidé de questionnaires portant sur chacune des thématiques abordées : mobilité, logement, espace public et participation. Ceux-ci ont été adressés aux bourgmestres et échevins concernés en fin de législature.

Afin d'obtenir un maximum de réponses précises et susceptibles de comparaison, l'outil recourt essentiellement à des questions fermées pour lesquelles il suffit de répondre par oui ou par non ou par une donnée chiffrée. Pour chaque indicateur abordé, il est néanmoins possible d'apporter des informations complémentaires grâce aux cases « *autres* » et « *commentaires* ».

Inter-Environnement Bruxelles a réactualisé ces questionnaires afin d'en faire un outil d'évaluation pour la prochaine législature. Vous trouverez donc ci-après les quatre questionnaires adaptés. Nous invitons les habitants et comités de chacune des 19 communes bruxelloises à soumettre ces questionnaires à leurs édiles en fin de parcours pour mesurer les efforts réalisés par ceux-ci durant leur mandat. Il vous est bien entendu loisible d'adapter les questions en fonction des spécificités de votre commune.

Il est certain que l'information récoltée à l'aide de ce type de questionnaire est partielle et ne reflète qu'imparfaitement le travail réalisé sur le terrain. La démarche présente néanmoins l'avantage de reposer sur des indicateurs transversaux et objectifs se rattachant notamment aux normes établies par la Région bruxelloise. Si bien que les données récoltées permettent non seulement d'établir un bulletin de santé de la commune mais également de jauger ses avancées et lacunes au regard de ce qui se fait dans les 18 autres communes dans le cadre de la politique régionale.

Si la démarche vous intéresse nous vous invitons à la partager avec nous !

1. Questionnaire mobilité

<p>1. Existe-t-il un PCM ? oui – non A quelle phase se trouve-il ? 1 – 2 – 3 – finalisé</p>	
<p>2. Pour ralentir le trafic motorisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vous avez créé des zones 30 aux abords des écoles : oui – non Dans quelle proportion ? ... - Vous avez créé d'autres zones 30 : oui – non Dans quelle proportion ? ... - Vous avez réduit le nombre de bandes de circulation ou rétréci la voirie carrossable : oui – non - Si oui, à quels endroits ? ... - Vous avez placé des casse-vitesse : oui – non Si oui, à quels endroits ? ... - Vous avez placé des ronds-points : oui – non Si oui, à quels endroits ? ... - Vous avez placé des feux de signalisation supplémentaires : oui – non - Autres mesures : ... - Commentaires : ...
<p>3. Pour sécuriser la circulation des piétons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vous avez installé ces dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> o oreilles : oui – non o élargissement trottoirs : oui – non o trottoirs traversants : oui – non o passages sécurisés : oui – non o à quels endroits ? ... o autres : ... o commentaires : ... - Vos avez procédé à une mise en piétonnier d'une ou plusieurs rues : oui – non Si oui, à quels endroits ? ...
<p>4. Pour la sécurité des cyclistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous en pleine conformité avec le placement de SUL : oui – non - Vous avez réalisé de nouvelles voies cyclables dans le cadre de l'ICR : oui - non - Vous avez instauré de nouveaux sas cyclables : oui – non - Vous avez installé des parkings vélos ? oui – non Combien ? ... - Autres mesures : ... - Commentaires : ...
<p>5. Pour le déplacement et la sécurité des PMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vous avez adapté les bordures de trottoirs : oui – non Si oui, à quels endroits ? ... - Vous avez rendu accessible les bâtiments publics : lesquels ? ... - Entrée : oui - non - Circulation interne : oui – non - Vous appliquez le titre IV du Règlement régional d'urbanisme relatif à l'accessibilité des bâtiments par les PMR : oui – non - Autres mesures : ... - Commentaires : ...

<p>6. Pour améliorer la vitesse commerciale des transports publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Vous avez appuyé l’installation d’un dispositif de priorité aux feux : oui – non – Vous avez appuyé la création de sites propres : oui – non Si oui, à quels endroits ? ... – Vous avez concédé la suppression d’emplacements de parkings sur la voirie : oui – non – Vous avez collaboré avec la STIB pour modifier ou prolonger des lignes : oui – non – Si oui, lesquelles ? ...
<p>7. Mesures contre le stationnement non réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Vous avez renforcé le nombre d’agents assermentés : oui – non – Vous faites percevoir directement les amendes : oui – non – Vous posez des potelets pour protéger les trottoirs : oui – non – Vous surveillez les voiries empruntées par les transports publics : oui – non – Autres mesures : ... – Commentaires : ...
<p>8. Avez-vous réalisé un plan de stationnement ? oui – non</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Vous avez défini des zones de stationnement : oui – non – Vous avez instauré une carte de riverains : oui – non – Vous avez prévu des horaires de livraison pour les commerçants : oui – non – Quel tarif pratiquez-vous pour le stationnement en voirie ? ... – Autres : ... – Commentaires : ...
<p>9. Vous avez réglementé le transit des poids lourds : oui – non Vous avez fixé des zones réglementant ou interdisant le stationnement de poids lourds : oui – non Autres : ... Commentaires : ...</p>	
<p>10. Vous collaborez avec l’IBGE à la création de Plans de Déplacement d’entreprises : oui – non</p>	
<p>11. Vous incitez les écoles à créer des plans de déplacements scolaires : oui – non</p>	
<p>12. Vous appliquez le titre VIII du Règlement régional d’urbanisme (RRU) qui détermine le nombre de parking autorisés par logements et selon la surface de bureaux dans le cadre de nouvelles constructions : oui – non Vous incitez les demandeurs de projets à prévoir des dispositions plus strictes que celles prévues par le RRU ? oui – non Vous incitez à l’application de ces dispositions non seulement pour les nouvelles constructions mais également pour les rénovations : oui – non</p>	
<p>13. Existe-t-il un échevinat de la mobilité ? oui – non</p>	
<p>14. Etes-vous doté d’un ou plusieurs conseillers en mobilité ? oui – non Combien ? ...</p>	
<p>15. Avez-vous réalisé un plan de déplacement pour le personnel de la commune ? oui – non</p>	

2. Questionnaire logement

1. Création et rénovation de logements	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logements créés sous la législature (projets publics et privés) : ... - part du logement social dans les logements créés (nombre ou %) : ... - nombre de logements rénovés (projets publics et privés) : ... - part du logement social dans les logements rénovés (nombre ou %) : ... - vous avez mis des terrains communaux à la disposition des SISP et la SLRB : oui – non - nombre de logements de la Régie en 2006 : ... - nombre de logements de la Régie en 2012 : ...
2. Vous avez adopté un règlement limitant la subdivision des immeubles existants : Vérifiez-vous l'application des normes du titre II du RRU sur les normes d'habitabilité des logements ?	<p style="text-align: right;">oui – non</p> <p style="text-align: right;">oui – non</p>
3. PPAS vous avez affecté des intérieurs d'îlots	<ul style="list-style-type: none"> - au logement oui – non - au logement social oui – non - autres : précisez ...
4. Vous avez créé un Observatoire du logement :	oui – non
5. Vous avez créé une Agence Immobilière Sociale : Si une AIS existe déjà, vous collaborez avec celle-ci ?	<p style="text-align: right;">oui – non</p> <p style="text-align: right;">oui – non</p>
6. Part du volet logement dans les Contrats de quartier	<ul style="list-style-type: none"> - montant du subside reçu pour le logement : ... - nombre de logements créés : ... - nombre de logements rénovés : ... - commentaires : ...
7. Mesures contre les immeubles abandonnés	<ul style="list-style-type: none"> - vous avez adopté des mesures pour détecter les immeubles abandonnés : oui – non Lesquelles ? précisez ... - combien d'immeubles abandonnés recensez-vous sur votre commune ? ... - vous avez eu recours au droit de réquisition : oui – non Combien de fois ? ... - vous avez recours au droit de gestion publique : oui – non Combien de fois ? ... - vous avez recours au droit de préemption : oui – non Combien de fois ? ...
8. Financement	<ul style="list-style-type: none"> - vous avez affecté des charges d'urbanisme au logement : oui – non précisez montant, % : ... - vous avez appliqué la taxe sur les bureaux : oui – non Montant : ... - vous avez affecté la taxe sur les bureaux au logement : oui – non précisez montant, % : ... - vous avez perçu la taxe sur immeubles à l'abandon (montant) : oui – non - vous octroyez des primes communales à la rénovation (+ ravalement de façade) : oui – non - vous recourez au système du tiers-investisseur : oui – non - vous recourez au système des partenariats publics-privés (PPP) ? oui – non - autres mesures : précisez...
9. Salubrité	<ul style="list-style-type: none"> - vous appliquez le code du logement bruxellois en matière de salubrité : oui – non - vous prenez des mesures pour contrôler la salubrité : oui – non Lesquelles : précisez...

3. Questionnaire espaces publics

<p>1. A quelle phase se trouve votre Plan de développement communal (PCD): ... Quelles sont les grandes options définies par votre PCD ? ...</p>	
<p>2. Elaboration / révision de PPAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux PPAS : ... - Nombre de PPAS révisés : ... - Avez-vous révisé des PPAS pour les rendre conformes au PRAS ? oui – non Lesquels ? ... - Avez-vous révisé des PPAS pour renforcer ou protéger la fonction habitat ? oui – non Lesquels ? ... - Lors de l'adoption ou de la révision de PPAS, visez-vous à améliorer la mixité ? oui – non Comment ? ... - Quelle politique adoptez-vous concernant l'affectation des intérieurs d'îlot ? ... - Commentaires : ...
<p>3. Gestion de l'espace public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • embellissement <ul style="list-style-type: none"> - vous avez élargi les trottoirs oui – non A quels endroits ? ... - vous avez placé de nouvelles plantations oui – non A quels endroits ? ... - vous veillez à un mobilier urbain de qualité oui – non Quels sont vos critères de choix ? ... - vous cherchez à homogénéiser le mobilier urbain par rapport aux autres communes ? oui – non - appliquez-vous le Manuel des espaces publics ? oui – non - vous avez installé des œuvres d'art ? oui – non A quels endroits ? ... - vous avez élaboré un plan lumière ? oui – non - autres : précisez...
	<ul style="list-style-type: none"> • entretien / réparations <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes intervenu dans la réfection : <ul style="list-style-type: none"> o du revêtement des voiries : oui – non A quels endroits ? ... o du pavage des trottoirs : oui – non A quels endroits ? ... o des plantations : oui – non A quels endroits ? ... o des luminaires : oui – non A quels endroits ? ... o des potelets : oui – non A quels endroits ? ... o des corbeilles publiques : oui – non A quels endroits ? ... - Autres : précisez ... - Commentaires : ...
	<ul style="list-style-type: none"> • encombrement de la voie publique et nuisances visuelles <ul style="list-style-type: none"> - Vous avez réglementé la multiplication des poteaux de signalisation sur les trottoirs : oui – non - Vous avez adopté un règlement sur les enseignes commerciales conforme au titre VI du RRU sur les publicités et les enseignes : oui – non - Vous avez adopté un règlement en matière d'affichage publicitaire : oui – non - Vous avez réglementé la multiplication des impétrants (eau, gaz, électricité, téléphone) : oui – non

4. Coordination des travaux de voiries :	
Vous appliquez l'ordonnance sur les impétrants : oui – non	
Vous avez élaboré un calendrier des travaux en voirie : oui – non	
5. Gestion des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> - Vous avez pris des mesures pour régler les nuisances conformément au titre III du RRU : oui – non Lesquelles ? o bruit : oui – non o horaires des chantiers : oui – non o plan de circulation : oui – non o poussières, vibrations : oui – non o signalisation des travaux et chantiers : oui – non o nettoyage aux abords des chantiers : oui – non - Vous avez élaboré un plan bruit : oui – non - A la suite d'une pétition, vous avez entrepris une étude sur le bruit conformément à l'ordonnance bruit : oui – non
6. Vous avez créé un plan de nettoyage de graffitis : oui – non	
7. Vous avez aménagé un espace (vert) de proximité (parc, terrain de jeux) dans les zones densément habitées : oui – non	
Le(s)quel(s) ? ...	
8. Vous avez pris des mesures pour protéger les petits espaces verts, jardins de façade, intérieurs d'îlot verdurisés : oui – non	
Si oui, lesquelles : ...	
9. Vous avez contribué au développement du maillage vert : oui – non	
Si oui, mesures prises : ...	
10. Vous avez contribué au développement du maillage bleu : oui – non	
Si oui, mesures prises : ...	
11. Vous êtes ouvert à des concours sur les projets d'aménagement d'espaces publics : oui – non	
12. Pour la gestion des espaces verts et parcs	<p>Vous disposez d'un personnel suffisant oui – non Combien ? ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien sont affectés à l'entretien ? ... - Combien sont affectés à la surveillance ? ... <p>Vous avez interdit l'emploi de pesticides ? oui – non</p> <p>Commentaires : ...</p>
13. Propreté publique	<ul style="list-style-type: none"> - Vous organisez la récolte des encombrants à domicile : oui – non - Vous disposez d'une déchetterie locale : oui – non - Si non, vous envisagez la création d'une déchetterie locale : oui – non - Vous envisagez de partager un parc à container avec d'autres communes : oui – non - Vous avez augmenté le nombre de bulles à verre sur votre territoire : oui – non - Vous avez constitué une équipe commune de contrôle avec l'ABP : oui – non - Vous avez installé des canisites sur le territoire : oui – non - Autres : ... - Commentaires : ...
14. Contrat de quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des contrats de quartiers en cours ? oui – non - Si oui, combien ? ... - Quelles sont les mesures d'aménagement de l'espace public adoptées dans le cadre de ces contrats ? ...

4. Questionnaire participation

Information

1. Les dossiers soumis à l'enquête publique sont accessibles :
 - en journée : **oui – non**
 - en soirée : **oui – non**
 - le samedi : **oui – non**
2. Votre administration accepte de fournir des explications sur les dossiers hors enquête publique : **oui – non**
3. Vous avez pris des mesures pour améliorer l'accessibilité aux documents : **oui – non**
Lesquelles ? ...
4. Le tarif fixé pour la copie des documents est de :
 - pour un A4 : ...
 - pour un A3 : ...
5. La procédure pour obtenir une copie suppose :
 - une autorisation du Collège **oui – non**
 - un délai de : ...
6. Vous avez modernisé les dispositifs d'informations par :
 - des services accessibles sur Internet : **oui – non**
 - des bornes : **oui – non**
 - des autres mesures : ...
7. Vous avez un journal d'informations périodique sur la commune **oui – non**
Si oui, il contient :
 - un compte-rendu des conseils communaux **oui – non**
 - un compte-rendu des interpellations **oui – non**
 - des informations sur les enquêtes publiques **oui – non**
 - autres : ...

Consultation

1. Vous avez organisé des consultations ou des réunions avec les habitants avant la finalisation des avant-projets ou projets :
 - de PCD : **oui – non**
 - de PCM : **oui – non**
 - de stationnement : **oui – non**
 - d'aménagement de voiries : **oui – non**
 - d'aménagement d'espaces publics : **oui – non**
 - de transport en commun : **oui – non**
 - de plans déchets : **oui – non**
 - de plans bruit : **oui – non**
 - autres : ...
2. Vous avez créé des commissions consultatives
 - par quartier **oui – non**
 - par thème **oui – non** Lesquels : ...

<p>Concertation</p>	<p>Commissions de concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous assurez la retranscription détaillée des interventions des habitants : oui – non - vous répondez à toutes les réclamations : oui – non - vous envoyez d’initiative les avis aux habitants ayant participé : oui – non - autres : précisez ...
<p>Organes participatifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vous avez créé : <ul style="list-style-type: none"> - une Maison de la Participation oui – non - des Antennes de Quartier oui – non - un autre lieu de participation de proximité : précisez ... 2. Vous avez mis en place une procédure d’interpellation du Conseil communal par le public : oui – non. 3. Vous avez donné l’accès au journal communal pour les groupes de l’opposition et des habitants : oui – non 4. Vous avez créé un ombudsman pour traiter les plaintes et les demandes d’information : oui – non 5. Vous avez dynamisé l’administration et supprimé la lourdeur des procédures. Mesures prises : précisez ... 6. Vous avez créé un poste d’éco-conseiller : oui – non 7. Vous avez géré des contrats de quartier sur la période 2000-2006 ? oui – non Combien ?... Combien de fois par an convoquez-vous la CLDI ? ... Combien de fois par an convoquez-vous l’AG de quartier ? ... Quelles mesures prenez-vous pour tenir les habitants au courant de l’évolution du contrat de quartier ? précisez ... 	

Inter-Environnement Bruxelles remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à ce dossier. Il a été réalisé grâce à la collaboration de nombreux acteurs. En premier lieu, les comités membres d'IEB ont contribué à définir les thématiques lors de deux conseils associatifs et à apporter un éclairage sur les expériences qu'ils ont connues dans leurs communes. Ensuite, 76 questionnaires ont été soumis aux échevins responsables des thématiques considérées. Leur collaboration est indéniable : nous avons reçu 73 réponses. De nombreux contacts avec des citoyens qui suivent de près les actions de leur commune nous ont permis compléter ce travail d'investigation. Les recherches, les analyses et la rédaction de ce dossier ont été réalisées par Claire Scohier, Olivier Bailly et Almos Mihaly.

La publication comprend en outre les contributions de quatre Bruxellois qui nous ont livré leur vision originale sur les problématiques (François Schuiten, Gwenaël Breës, Marco Schmitt et Christine Kulakowski).

Photos et illustrations : Philippe Meersseman, Géraldine Hubrecht p.10, Camille Thiry pp.13, 30, Comité Brasserie p.15, Comité de quartier Midi p.22, Almos Mihaly p.28, Benoît Vanherenthals p.29, Olivier Bailly p.34, Marianne Massion p.35, Catherine Maréchal p.36.

Graphisme : Philippe Meersseman. **Impression :** Auspert-Pauwels.

Editeur responsable : Jacqueline Gilissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

Brochure réalisée dans le cadre du décret de l'Éducation permanente de la Communauté française.

D/2006/2523/2

INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES

pour mieux vivre sa ville

Inter-Environnement Bruxelles (IEB) est une fédération, de près de 80 comités de quartiers et groupes spécialisés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis près de 30 ans, Inter-Environnement Bruxelles agit pour améliorer la qualité de la vie à Bruxelles. La fédération défend et promeut une ville qui permet à la fois émancipation et solidarité. Son fonctionnement et son évolution doivent garantir le bien-être des générations actuelles et à venir. Une perspective urbaine et humaine.

Les enjeux

Aujourd'hui, Inter-Environnement Bruxelles est heureuse de constater le mouvement de retour à la ville dans les discours et dans les faits. La fédération souhaite que ce retour soit maîtrisé notamment en termes d'aménagement de la ville de façon mixte et équilibrée (habitat, travail, équipements et modes de déplacements). Inter-Environnement Bruxelles défend l'habitat face à la destruction du patrimoine et la disparition de l'environnement urbain.

Inter-Environnement Bruxelles défend également la mixité sociale et des activités adressées à toute la population de la région, des politiques d'amélioration du cadre de vie en matière de logement, de diminution de la pression automobile et de valorisation de la culture. Evidemment, la fédération est particulièrement attentive à la participation des habitants à ces débats.

Sensibilisation et information

Pour encourager l'implication citoyenne, Inter-Environnement Bruxelles s'efforce de rendre les enjeux plus compréhensibles dans tous les domaines qui touchent au cadre de vie en ville : que ce soient les permis d'urbanisme et d'environnement, les propositions en matière de déplacements, la problématique des déchets, la lutte contre les nuisances sonores et les pollutions ou la réflexion sur le patrimoine culturel. Inter-Environnement Bruxelles et ses comités membres effectuent un travail de sensibilisation qui s'adresse aussi bien à l'opinion publique qu'aux pouvoirs publics.

**Vous voulez découvrir les activités d'Inter-Environnement Bruxelles ?
Contactez-nous.**



**Inter-Environnement
Bruxelles asbl**

Fédération des comités
d'habitants de Bruxelles.

Rue du Midi, 165.

1000 Bruxelles.

Tél. : 02/223 01 01.

Fax : 02/223 12 96.

E-mail : info@ieb.be.

Site Internet : www.ieb.be.



Inter-Environnement Bruxelles asbl
Fédération des comités d'habitants de Bruxelles.
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.